



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE



MAISON FERRERO

Trésors du palais

P18

COLLOQUE

Définir l'identité du mal p3



INTERVIEW

Alain Bighelli, trois ans de présidence p20



1,60€



ÉDITOS P2 • SETTIMANA CORSA P3 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Da Roland FRIAS

Macron popularità

Ci hè un sundaggiu chì ghjè surtitu l'astr'eri ind'a stampa nant'à a popularità di Emmanuel Macron per i so primi passi in qualità di capistatu. Quasi 6 francesi interrugati nant'à 10 (57 percentu) dicenu ch'elli facenu cunfidenza à u novu Presidente di a Republica. Edouard Philippe, u Primu Ministru, ne cunvince, ellu, 1 nant'à 2. Stu livellu di popularità si trova ind'a media per raportu à i so principali predecessori. Hè stata realizata st'inchiesta da Kantar Sofres Onepoint ind'u modu di u chjocca à chjocca da u 24 à u 29 di maghju cù 1000 persone di 18 anni è di più, secondu u metudu di i chotà. Sapendu chì a margine d'errore hè trà 1,4 è 3,1 punti.

Cù 57 percentu di e persone interrugate chì li testimonieghjanu a so cunfidenza di e quale 47 percentu chì li facenu veramente cunfidenza per scioglie i problemi di a Francia è 38 percentu d'un parè cuntrariu, Emmanuel Macron hè assai luntanu daretu à François Mitterrand (74 percentu in u 1981), Jacques Chirac (64 percentu in u 1995) è Nicolas Sarkozy (63 percentu in u 2007) quand'elli eranu ghjunti anch'elli à l'Elysée. Ci la face quantunqu à supranà u so maestru, François Hollande, chì, tandu, avia racoltu 55 percentu d'avisi favurevuli in u 2012, secondu u listessu studiu fattu da u giornale Le Figaro Magazine.

Cù 49 percentu d'avisi favurevuli di i francesi interrugati è 36 percentu ch'ùn li facenu cunfidenza, Edouard Philippe si ritrova à parità cù quellu chì avia e so funzione à principiu di l'ultima mandatura presidenziale, vale à di Jean-Marc Ayrault (50 percentu in u 2012), ma face menu bè chè François Fillon in u 2007 (55 percentu). Face megliu chè Manuel Valls in u 2014 (46 percentu) è Bernard Cazeneuve à a fine di u 2016 (32 percentu).

Nicolas Hulot, novu ministru di a Transizione ecologica, ghjè in testa di a classificazione di e personalità pulitiche cù 62 percentu d'opinione favurevule per a so ghjunta ind'a squadra ministeriale. Hè davanti à Jean-Luc Mélenchon (41 percentu, -3) chì cunnosce una calata, François Bayrou (35 percentu, +9) è Jean-Yves Le Drian (32 percentu, +12) tutt'è dui in pienu rialzu.

Mostranu bè tutti sti belli sundaggii ch'ellu si spende torna soldi per nunda, cum'è tandu... ■

Imaginons!

HUMOUR

Plus de 50 ans après la sortie de la chanson *Imagine* interprétée par John Lennon, Yoko Ono sa compagne, sa muse, sa collaboratrice est enfin reconnue comme co-auteur de ce tube planétaire. Bonne nouvelle pour les uns, indifférence totale pour les autres. Pourtant cette annonce nous a fait du bien. Je ne parle pas de la reconnaissance surtout financière qui permet à Yoko d'exiger la moitié des droits d'auteur. Non, je parle de ce bien fou d'entendre quelques heures durant sur les ondes radio cet hymne à la paix.

Alors prolongeons ce moment hors du temps, fermons les yeux et imaginons ensemble. Imaginons que la France sorte du marasme ambiant, que nos nouveaux élus travaillent véritablement pour le bien de tous et redonnent ses éclats de lumière à notre nation.

Imaginons que plus aucune phrase ou frasque égotique n'entache cette noble cause qu'est la défense des idées politiques, des valeurs et des hommes.

Imaginons que nous prenions vraiment tous conscience que notre planète est malade et qu'il est de notre responsabilité à chaque instant de la protéger, de la choyer et de la respecter pour la rendre en meilleur état à nos enfants

Imaginons que la Déclaration universelle des droits de l'Homme ne soit plus mise à mal. Que les droits des femmes et des enfants soient respectés. Que les actes homophobes, antisémites, xénophobes, racistes disparaissent ou soient réellement condamnés à la hauteur des blessures provoquées.

Imaginons enfin que nous soyons débarrassés de cette barbarie criminelle qui se croit Etat et qui n'a de dieu que son assassin dessein. Et maintenant, ouvrons les yeux et constatons que malgré ces maux qui rongent notre quotidien et nos possibles utopies, la vie est belle. Elle nous offre chaque jour de petits bonheurs qu'il est bon de vivre et de partager, surtout en cette saison.

Alors n'imaginons plus, vivons. Très bel été à tous. ■

dominique.pietri@yahoo.fr

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

LES GRANDS FAITS D'ARMES
DES DÉFENSEURS DU PEUPLE
AUJOURD'HUI:
LE SELFIE SANS CRAVATE



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©
CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>

COLLOQUE

LES IDENTITÉS DU MAL

«**Délivre nous du mal**»...

c'est par ces mots que se conclut le Notre Père.

Le mal, oui mais lequel? Quelle est sa nature?

Pour confronter les points de vue sur la question, le couvent de Curbara a organisé une table ronde, faisant se rencontrer un psychologue, un médecin et, plus inhabituel, un prêtre exorciste.

Photo Pierre Pasqualini

Père

Le mal est-il de nature psychique, physique ou satanique? Comment se manifeste-t-il? Comment s'y soustraire? Autant de questions soulevées le 25 juin lors d'un colloque au couvent St-Dominique de Curbara. Dans la prière du *Notre Père*, le mal se réfère à l'appel de Satan (l'ennemi en hébreu), et le père François Dominique va, depuis plus de 4 ans, à la rencontre de gens susceptibles d'être possédés pour tenter de les délivrer de ce mal-là: il est un des deux religieux nommés par l'évêque qui pratiquent l'exorcisme sur l'île. Un ministère qui suscite nombre de fantasmes dans l'imaginaire populaire. En effet, depuis le film de William Fredkin en 1973, le thème de l'exorcisme a été largement exploité au cinéma. Mais dans la réalité les jeunes filles possédées ne lévitent pas en criant des obscénités face à un prêtre enchaînant les signes de croix tout en évitant le mobilier de la chambre. Cela dit, le père François Dominique a vu des manifestations plutôt impressionnantes durant ses offices. Il cite par exemple: «*une femme de Bastia qui s'était rendu compte de ses troubles spirituels, car quand elle passait devant une église elle se sentait mal, elle blasphémait. Elle a d'abord rencontré des prêtres qui ont prié pour elle. Durant ces moments-là, elle entrait en transe, s'évanouissait. Lors de notre rencontre, elle était très agitée, on a alors commencé à prier. Au moment du Notre Père, elle s'est mise à se rouler par terre, c'était une réaction très forte, d'autant que ce n'était pas une prière d'exorcisme. Je l'ai laissée reprendre ses esprits. Je suis revenu la voir la semaine d'après avec un frère pour m'aider à la maintenir. C'est dans ce rituel qu'on arrive face au démon. J'ai posé la question «qui est là?»», elle m'a répondu d'une voix rauque «c'est Satan». Elle était comme inconsciente, elle blasphémait directement, elle m'a dit «Dieu, on l'a tué». Plus je priais plus le démon me répondait «elle est à moi, tu ne l'auras jamais...» Mais plus que les mots, il y avait ce visage menaçant, ces yeux révoltés. Il aura fallu quatre mois pour la libérer totale-*

ment». Pour vaincre Satan, explique le père François Dominique, on n'utilise pas une prière magique: «*C'est un combat spirituel qui s'engage contre le démon. On le met face au Christ, face à la croix de Jésus, là où il a triomphé.*» On est effectivement pas si loin du film... et le prêtre confesse que malgré l'enquête sur les causes de cette possession, «*on n'a jamais identifié la source, la personne ne pratiquait pas l'occultisme. J'ai également posé des questions sur ses parents, son enfance mais rien ne permet de remonter jusqu'à l'apparition du démon dans sa vie. Le démon est menteur, il faisait croire qu'il était là depuis toujours*». Pour le prêtre, «*le démon va chez ceux qui s'éloignent de la lumière du Seigneur. Aujourd'hui, les pièges tendus par Satan sont nombreux, les cultures «New age», la déviation morale, l'alcool, la drogue, le sexe, ainsi que les autres religions qui nous éloignent du Christ*».

Mais si, dans l'assistance, beaucoup étaient venus pour rencontrer un exorciste, le débat portait également sur le mal psychique qui, comme le démon, ne se voit pas forcément. Pour l'évoquer, Gustave-Nicolas Fischer, professeur en psychologie de la santé, pour sa part plus dubitatif quant à l'action curative de l'exorcisme: «*Ce qui me frappe, c'est qu'on applique l'exorcisme un peu trop facilement sur des phénomènes qui sont beaucoup plus complexes. Dans beaucoup de cas cités par le père François Dominique, je reconnais des cas psychologiques: ils considèrent que dans telle activité ou dans tel comportement il y a le mal et donc créent des enchaînements de stigmatisations par rapport à des phénomènes dont on ne connaît pas encore la réalité. Moi, je préconise de commencer par un diagnostic psychologique pour savoir si nous sommes dans une réalité qui dépasse la psychologie.*» Seule certitude à l'issue du débat: si on ne sait toujours pas d'où vient le mal absolu, des forces des ténèbres ou de notre état psychologique, il se confirme que, parfois, la réalité dépasse la fiction. ■ Pierre PASQUALINI

CORSICA LINEA

UN AN: TOUT VA BIEN À BORD

Le 22 juin, la compagnie maritime a soufflé sa première bougie avec un beau bilan en guise de cadeau d'anniversaire

Il y a maintenant un an que le rouge a fait son apparition sur la Méditerranée. Un an que les actionnaires de Corsica Linea ont repris la barre de la desserte maritime entre Corse et continent. Un anniversaire célébré le 22 juin dernier aux côtés des salariés de la compagnie et des élus locaux, à bord du *Jean-Nicoli*, amarré dans le port d'Ajaccio. Et une première bougie soufflée sous les meilleurs auspices puisque pour 2016 la nouvelle compagnie affiche de beaux chiffres avec déjà 470 000 passagers et 875 000 mètres linéaires de fret transportés, et 170 M€ de chiffres d'affaires. «Aujourd'hui, on est émus et fiers du travail qui a été accompli par l'ensemble des équipages de Corsica Linea. Un an après le lancement de l'entreprise, tous les marins sont avec nous sur le projet et engagés dans le développement de l'entreprise. C'est pour nous la grosse réussite», sourit le directeur général, Pierre-Antoine Villanova. Le pari n'était pourtant pas gagné pour la nouvelle compagnie maritime après le naufrage de l'ex-SNCM. «Quand on a lancé, l'entreprise on a fait du client la priorité et on a focalisé toute notre attention sur sa satisfaction», souligne Pierre-Antoine Villanova, précisant que désormais «la notion de grève n'existe plus» et que les navires de la compagnie «partent à l'heure et arrivent à l'heure tous les jours». De plus, note-t-il «Les clients reviennent naviguer avec nous beaucoup plus que précédemment». Dès le début, Corsica Linea a également souhaité être un acteur

engagé en faveur de l'économie corse. Ainsi, elle emploie aujourd'hui 255 salariés insulaires à temps plein et 185 saisonniers, et compte 90 fournisseurs sur l'île. «Notre objectif n'est pas purement économique. Nous ne sommes pas des investisseurs, nous sommes des entrepreneurs régionaux. Ce que l'on veut faire c'est développer une belle entreprise régionale qui soit capable de tisser des liens importants avec l'économie corse», indique le directeur général.

Au bilan, une formule qui fonctionne. «La transformation de l'entreprise a été beaucoup plus rapide que l'on ne pensait. Quand on est arrivés, on a trouvé des gens fatigués mais avec un savoir-faire important et on a su redynamiser tout ça. Aujourd'hui, nous avons environ un an et demi d'avance par rapport à notre plan de route, annonce le directeur général. Cela nous permet de commencer à penser aux investissements futurs». Le futur, justement, Pierre-Antoine Villanova ne l'évoque qu'à demi-mots. La compagnie veut prendre le temps pour bien faire les choses sans trop en dire. «Notre objectif est de continuer à croître sur le fret et à transporter de plus en plus de passagers. On ne sera jamais les leaders sur le marché des passagers, mais on veut avoir notre rôle à jouer sur ce terrain et peut-être ouvrir de nouvelles lignes au départ et à destination de la Corse», dévoile-t-il tout de même avant de conclure «On est fiers de ce que l'on est en train de créer ici». ■ Manon PERELLI

EDUCATION

LES ACADÉMIES DE MÉDITERRANÉE UNIES AUTOUR DE L'ART ET LA CULTURE

Les recteurs de l'Académie de Corse, et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont récemment signé la convention Méditerr'Arts qui vise à mettre en place des politiques éducatives inter-régionales

Mettre l'art et la culture au cœur du quotidien des élèves. C'est le but de la convention Méditerr'Arts signée le 20 juin dernier au collège des Padule, à Ajaccio, par le recteur de l'Académie de Corse, Philippe Lacombe, et le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bernard Beignier. Les deux académies souhaitent ainsi mettre en œuvre des politiques éducatives inter-régionales, notamment en établissant des jumelages entre des établissements des deux régions grâce à des projets autour de l'art et de la culture. «La philosophie de cette convention est de donner une place beaucoup plus conséquente à la culture et aux cultures de Méditerranée», explique Philippe Lacombe. Le projet, qui s'adresse en priorité aux publics éloignés de la culture, et notamment aux Rep et Rep+*, vise ainsi à favoriser la découverte d'œuvres du patrimoine local et à ouvrir les élèves à d'autres cultures. Par ce biais, les deux académies souhaitent favoriser l'accès des élèves à tous les domaines de la culture, aussi bien les arts plastiques que le cinéma, l'archéologie, la musique, ou encore l'architecture. Un premier exemple concret a vu le jour au cours de l'année scolaire écoulée avec un partenariat pédagogique entre le collège des Padule, et le collège Henri-Wallon à Marseille. Dans ce cadre, les collégiens des Padule ont joué les guides touristiques en organisant une visite du musée Fesch pour leurs camarades marseillais, lors de leur venue dans la cité impériale en mai. Inversement, il y a quelques semaines, ce sont les Ajacciens qui ont pu profiter d'une visite guidée du Musée d'Art moderne de Marseille spécialement concoctée pour eux par les collégiens d'Henri-Wallon.

La convention Méditerr'Arts aspire aussi à placer les élèves dans une démarche de projets interdisciplinaires qui trouve déjà plusieurs réalisations concrètes aux Padule. Ainsi, avant que les deux recteurs ne procèdent à la signature de la convention, les collégiens ajacciens ont pu leur présenter certains de leurs projets pédagogiques, et notamment le projet «Happy culture» et le projet de mini entreprise «A Spiccera». «L'intérêt est double car plus les élèves sont impliqués mieux ils apprennent. Il nous faut des élèves motivés pour apprendre les fondamentaux. Et on sait que beaucoup d'élèves entreront dans l'apprentissage beaucoup mieux si ils donnent du sens à tout ça», a souligné le recteur de l'Académie de Corse. ■ Manon PERELLI

*Rep: réseaux d'éducation prioritaires. Les Rep+ concernent les quartiers ou secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire des élèves.

DÉVELOPPEMENT

À VIVARIO, LES ACTEURS DE LA FORÊT FONT MAISON COMMUNE

La première Casa di a furesta a été inaugurée le 26 juin.

Outre sa mission de gestion des forêts insulaires,

la structure a pour objectif d'enfin développer durablement leur immense potentiel.

Avec ses quelques 460 000 hectares de forêt, la Corse est l'île la plus boisée de la Méditerranée. Pourtant, paradoxalement, elle est aussi l'un des territoires qui exploite le moins bien cette richesse naturelle inestimable. C'est afin de mettre durablement en valeur la forêt corse et de donner plus d'efficacité aux efforts déployés pour développer son immense potentiel que le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), l'Office national des forêts (ONF), l'entité de certification forestière PEFC Corsica et la coopérative forestière Silvacoop ont décidé d'unir leurs forces en un seul et même lieu. Depuis quelques mois, les quatre principaux acteurs de la gestion des forêts publiques et privées ont en effet installé leurs bureaux au cœur du village de Vivario, dans la première Casa di a Furesta de Corse. La structure, inaugurée officiellement le 26 juin dernier en présence de plusieurs conseillers exécutifs, se veut être un lieu de partage de l'action et de l'initiative des différents partenaires. «C'est une ancienne pratique d'un travail en commun qui a donné naissance à cette volonté de s'installer ici pour rapprocher nos équipes techniques», explique Daniel Luccioni, président du CRPF et du PEFC Corsica. «Cette structure est intéressante car elle nous donne l'occasion d'être ensemble pour travailler autour de la valori-

sation, de la préservation, et de la gestion durable des forêts, mais aussi de la production du bois, de l'environnement et de l'accueil du public», souligne pour sa part Paul Hett, le directeur régional de l'ONF. L'intérêt de cette Casa di a furesta tient par ailleurs à ce qu'elle permet de mettre en synergie forêts publiques et forêts privées – qui représentent 70% de la forêt insulaire –, par le biais du travail des partenaires. «On essaye de faire en sorte que les techniciens puissent tous les jours travailler ensemble, échanger leurs connaissances, leurs capacités de travail, leurs expériences et si possible montent les dossiers ensemble», précise Paul Hett.

Forte de cette complémentarité, la structure s'inscrit ainsi dans le droit-fil de l'action entreprise par la majorité territoriale pour relancer la filière bois. «Je crois que le fait que plusieurs organismes se regroupent et fassent un travail en commun va permettre de dynamiser la relance au niveau de la filière. D'autres structures seront peut être amenées par la suite à rejoindre cette Casa di a Furesta, pour faire en sorte qu'on ait, au cœur du massif corse, l'endroit où va se décider une relance généralisée de cette part importante de notre économie», indique le président de l'Office du développement agricole et rural de la Corse, François Sargentini. ■ **Manon PERELLI**

UN BERCEAU NATUREL AU CŒUR DE LA CORSE

Vivario n'a pas été choisi par hasard pour abriter cette structure. Situé au cœur de la Corse, à mi-chemin entre Ajaccio et Bastia, le village est aussi une grosse commune forestière avec 2600 hectares de forêt communale et 1600 hectares de forêt privée sur son territoire. Des caractéristiques qui, de facto, ont conduit beaucoup de techniciens de l'ONF à en faire leur lieu de résidence. De plus, la commune s'est depuis longtemps engagée pour le développement forestier. «On trouvait ici tous les ingrédients pour donner de la crédibilité à notre travail en commun», résume Daniel Luccioni. ■ **MP**



AIMÉ È JEAN, OMI È FRATELLI ISULANI

Photo Pierre Pasqualini

Quel point commun entre Aimé Césaire et Jean Nicoli? L'insularité, oui, mais encore? Le nouvel album du groupe A Filetta, *Danse mémoire, danse*, dont la sortie est annoncée pour ce 4 juillet. En effet, si le poète et dramaturge martiniquais et l'enseignant et résistant corse ne se sont jamais rencontrés, ce nouvel opus fait se croiser les regards de ces deux insulaires.

L'un est né à San-Gavino-di-Carbini, en 1899. L'autre a vu le jour à Basse-Pointe en 1913. Leurs chemins ne se sont jamais croisés. Pourtant, explique Jean-Claude Acquaviva, avec l'album, *Danse mémoire, danse*, le groupe A Filetta livre «une œuvre politique qui fait se rencontrer deux hommes qui ne se sont jamais rencontrés»: Aimé Césaire, le poète, dramaturge et homme politique martiniquais, et Jean Nicoli le résistant corse. «Nous pensons que ces deux hommes avaient un message suffisamment proche et qu'ils ont beaucoup de points communs, reprend Jean-Claude Acquaviva. Tous les deux sont insulaires, ils étaient communistes, ils étaient enseignants. Autre point de convergence, l'Afrique qu'ils aimaient: Aimé Césaire, descendant d'esclaves, de par ses origines; Jean Nicoli parce qu'il y a enseigné. Le résistant a d'ailleurs laissé beaucoup d'écrits sur ce continent* à propos du colonialisme, du capitalisme et surtout sur ce que nous, occidentaux, avons fait là-bas.» Ainsi l'instituteur corse en poste dans l'Afrique occidentale française entre 1925 et 1934 écrivait-il que «l'éducation devra être multiple. Il n'y a pas d'élève français, il y a des élèves. À chacun selon sa nature» non sans ajouter «d'abord, ce sera le pays, la coutume, la tradition qu'il nous faudra connaître et que nous ne devons pas blesser». Un propos auquel répondent ces mots de Césaire*: «Il s'agit de savoir si nous croyons à l'homme et si nous croyons à ce qu'on appelle les droits de l'homme. À liberté, égalité, fraternité, j'ajoute toujours identité. Car, oui, nous y avons droit. [...] tous les hommes ont les mêmes droits, simplement parce qu'ils sont des hommes. Et ces droits-là, tu les réclames pour toi et pour l'autre».

Pour rendre un hommage musical et vocal à ces deux «lumineux penseurs empreints d'humanisme» A Filetta retrouve les deux jazzmen italiens Paolo Fresu [trompette] et Daniele Di Bonaven-

tura [bandoneon] avec lesquels le groupe polyphonique avait déjà collaboré sur le projet *Mistico mediterraneo*. Ensemble, ils vont proposer «une musique métissée qui n'est celle de personne précisément parce qu'elle est celle de tous» tandis que des auteurs corses contemporains – Jean-Claude, Jean-Yves et Marcel Acquaviva, Ghjuvan'Teramu Rocchi – signent des textes «à la confluence de la pensée de ces bâtisseurs que furent Nicoli et Césaire, pour nous éclairer sur leurs parcours idéologiques, philosophiques mais aussi poétiques». Le message de cette création est simple, souligne Jean-Claude Acquaviva: «il consiste à dire «Isulani, u mare ùn hà possutu tene e rene di quelli chi s'aprenu à l'altri». Ça ne vaut pas la peine de se protéger de tout, de considérer l'autre comme un danger lorsqu'il faudrait le voir comme un frère. Nous sommes tous des hommes, nous habitons tous la même terre et nous devons créer un monde meilleur en acceptant l'autre. Nous devons ainsi nous battre pour un monde plus juste, plus solidaire plus respectueux des hommes qui le composent. Ce disque est un appel à la fraternité, un appel déjà porté par Aimé Césaire et Jean Nicoli et que nous reprenons aujourd'hui.»

Fait exceptionnel, la sortie de cet album, dont la sortie est annoncée pour le 4 juillet, a fait l'objet d'une présentation officielle, le 17 juin, à la Poudrière de Calvi. «Nous n'avons jamais organisé ce type de présentation pour la sortie d'un album. Nous ne cherchons pas à faire ce genre de soirée pour sortir un énième disque et tenter de le vendre à des millions d'exemplaires. Aujourd'hui, nous avons voulu être entourés de nos amis et de journalistes pour que le message porté par ce disque et par ces deux hommes qui nous ont inspirés passe auprès de la population, pour que les gens fassent la démarche de lire les textes de cet album.» ■

Pierre PASQUALINI (avec EM)

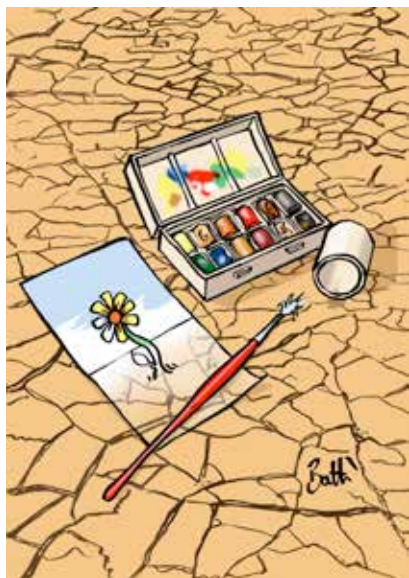
* Nègre je suis, nègre je resterai, entretiens avec Françaises Vergès, 2005

L'EAU, LA TERRE ET LES COULEURS

On ne stoppera pas le changement climatique et la désertification d'un trait de couleur. Ni même de plusieurs.

Mais les dessinateurs de presse peuvent contribuer à la prise de conscience de ces phénomènes désormais mondiaux.

Pour l'édition 2017 du sommet Désert'action, ils ont été 42 à mettre crayon et pinceau là où ça fait mal.



Épisodes de canicule précoces, sécheresse, déficits hydrologiques et restrictions des usages de l'eau sont autant de piqûres de rappel sur la réalité des changements climatiques dans les territoires et la dégradation des terres. Les 27 et 28 juin, Strasbourg accueillait Désertif'actions 2017*, sommet international des acteurs non-étatiques dans le domaine de la dégradation des terres. Sur le thème «Terre et climat: le temps d'agir!» il réunissait plus de 300 représentants des divers acteurs du développement international (organisations non gouvernementales, scientifiques, collectivités locales, organisations paysannes, institutions privées et publiques) autour d'un constaté partagé: de la perte de fertilité des sols à la réduction de la biodiversité, en passant par la baisse des productions agricoles et les impacts négatifs sur le climat, les conséquences de la dégradation des sols sont mondiales et engendrent des risques collatéraux en termes de sécurité alimentaire, de développement et de stabilité internationale. L'objectif du sommet était non seulement de débattre mais de partager initiatives et expériences en matière de gestion durable des terres et de développement des territoires. Lors d'ateliers, les participants ont planché sur des sujets tels que les pratiques d'économie d'énergie pour le développement des territoires, la prise en considération des enjeux fonciers dans les dynamiques de restauration des terres ou la gestion des flux migratoires. Ils se sont également interrogés sur la manière de faire face à la concurrence entre les divers usages de l'eau face à la précarité de la disponibilité de la ressource. Mais Désertif'actions est aussi l'occasion de sensibiliser le grand public, par le biais d'un concours, suivi d'une exposition, de dessins de presse. Pour cette édition 2017, 42 dessinateurs en provenance de 13 pays ont livré leur interprétation du sujet «Dégradation des terres et climat: l'Europe et le monde face aux ultimes frontières». Parmi les 65 dessins proposés le jury en a sélectionnés 33, exposés du 26 au 30 juin 2017 à l'hôtel de ville de Strasbourg et en a primé trois. Le premier est allé à notre collaborateur, Batti Manfrulli, pour La terre, l'eau, les couleurs, tandis que Guy Badeaux pour Nature morte et Robert Rouso pour un Un nouvel Angélus ont reçu le second prix, ex-æquo. Les jurés ont également attribué une mention spéciale à Noha Bafoil, 10 ans, pour Les ultimes frontières. ■ EM

*Organisé par les association Cari et Climate chance, la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification et la Ville de Strasbourg.

LA CANETTE QUI A DE L'AVENIR !

Le premier soda au monde à l'immortelle de Corse fête ses deux ans.

Un anniversaire qui augure une année riche en nouveaux défis avec le projet de produire localement et d'élargir la gamme existante d'ici fin 2018.

Rencontre avec Niccolo Roselli, son créateur, qui a quitté le monde des cosmétiques à Milan pour se lancer dans une aventure fraîchement identitaire !

Propos recueillis par Jacques PAOLI

Comment est née Hely ?

C'est surtout le constat de base qui est celui de la richesse de l'immortelle de Corse et l'idée de lui donner une autre vie qui nous a motivés avec Faustina, mon épouse, lors d'un échange avec des amis. Il m'est apparu qu'avec l'immortelle, on pouvait passer du monde de la beauté à celui de l'alimentaire et plus précisément de la boisson. Le plus difficile a été de trouver la bonne recette en mélangeant de l'eau florale d'immortelle avec des baies et des fruits parmi ce qu'il y a de meilleur au monde. Une recette à base de 7 fruits et plantes venus du monde entier, incluant la célèbre «*helicrysum italicum*» ou plus communément immortelle, est utilisée pour la première fois au monde dans un soda.

Comment la boisson a-t-elle été accueillie ?

Cela fait seulement deux ans que nous commercialisons Hely et les retours sont encourageants. Ceux qui la découvrent la trouvent à la fois rafraîchissante, délicieuse, originale. Son breuvage pétillant et coloré a un certain pouvoir de séduction. Nous avons été partenaires de nombreux événements insulaires depuis 2015, pour constater que le soda à l'immortelle de Corse s'impose au côté d'autres géants de la soif et vient compléter l'offre avec un soda naturel, sans caféine, sans taurine ni colorants ou arômes artificiels.

Une sorte de soda bien-être ?

C'est en effet l'idée ! Hely doit véhiculer la philosophie de l'immortelle et son pouvoir de soigner les bleus de l'âme. C'est l'or du soleil mis en bouteille. Son goût est unique, pauvre en sucre et riche en fruits pour plaire aux petits comme aux grands. Ces deux premières années ont été des années test. La recette a évolué, le packaging et le prix également. On arrive à un produit fini qui implique le développement d'une gamme.

Quelles perspectives ?

Le soda, avec le slogan «le soleil corse dans une boisson» s'affiche dans les vitrines de la Corsica Ferries cet été. L'avenir va s'inscrire autour d'une fabrication locale et l'élargissement de la gamme de produits. Une conversion au tout bio est envisagée d'ici fin 2018. Tous les feux sont au vert et on y croit. ■



94 %
des parents d'élèves du primaire d'Ajaccio, consultés à propos d'un éventuel retour à la semaine de 4 jours dans les écoles, ont opté en sa faveur. Ce rythme scolaire devrait être mis en place dès la rentrée de septembre.

Les chiffres de la semaine

4900 logements mis en chantier en Corse sur 12 mois, de mai 2016 à avril 2017, soit une progression de 44,1 % par rapport à la période de mai 2015 à avril 2016. Les deux tiers des logements commencés sont des appartements [source CorsiStat].

Les chiffres de la semaine

+3,7 % de hausse sur un an pour les entrées à Pôle emploi Corse de demandeurs en catégories A, B, C. Si, sur les 3 derniers mois, les entrées pour licenciement économique baissent de 25,0 %, celles pour fin de CDD progressent de 4,2 %.

Les chiffres de la semaine

ISULA SURELLA Un géant du Permien

Les paléontologues n'hésitent pas à parler de découverte extraordinaire : les restes fossiles de caséidés sont extrêmement rares, et les quelques spécimens connus à ce jour ont été pour la plupart retrouvés aux Etats-Unis. Par ailleurs, ce spécimen-là n'avait pas encore été répertorié. C'est pourtant en Sardaigne, sur le promontoire de Torre del Porticciolo à Alghero que des fouilles ont permis de mettre au jour les ossements, en parfait état de conservation, d'un membre de l'ordre des pélycosaures, appelés aussi reptiles mammaliens. Appartenant à la famille des caséidés, des herbivores géants apparus au début du Permien, il serait par ailleurs le plus grand pelycosaure encore jamais retrouvé : près de 7 mètres de long lorsque son « frère » américain, le Cotylo-rhynchus, avec une longueur d'environ 3 mètres était décrit comme énorme. Il a reçu le nom d'Alierasaurus ronchii, en référence à Alghero et en hommage au Pr Ausonio Ronchi, membre du département de sciences de la terre de l'Université de Pavie, à l'origine des premières fouilles. Pour les chercheurs, cette découverte ouvre par ailleurs des perspectives dans le domaine de la paléobiogéographie. ■

Sources : Sardinia Post, National Geographic Italia

HAUT

En cumul, de janvier à avril 2017, les ports et aéroports de Corse ont accueilli 1,2 millions de personnes, soit 108 535 passagers de plus qu'à la même période l'année précédente. Cette hausse de 9,7 % est due à un pic de voyageurs en avril 2017 : ce mois concentre à lui seul 48 % des passagers enregistrés par les compagnies maritimes et aériennes depuis le début de l'année, ce qui représente une augmentation de 21,2 % par rapport à avril 2016, avec une progression notable sur les lignes reliant la Corse à l'étranger (+60% sur un an). Le trafic aérien occupe un part de marché de 58 % et affiche une hausse marquée de 11,7 % sur un an contre une progression de 7,1 % pour le transport maritime. [source CorsiStat]

FRAGILE

Petit regain d'optimisme pour les apiculteurs en AOP Miel de Corse : après une saison 2016 très difficile durant laquelle on a pu observer jusqu'à -60% de baisse de production, les premières tendances de l'année 2017 sont plutôt positives, laissant présager, malgré de petites variations micro-régionales, une saison de production « normale » pour les miels de printemps et de maquis de printemps. Toutefois, relève le syndicat AOP miel, la sécheresse fait craindre un impact négatif sur récoltes à venir, notamment pour le miel de miellats du maquis et plus encore les miels de châtaigneraie dont la production reste fragilisée (diminution des récoltes et perte de typicité) en raison du Cynips.

IL FALLAIT LE DIRE « Le renouveau, c'est aussi qu'à l'Assemblée nationale, en politique, on ait des personnalités qui viennent du monde populaire. On a besoin que cette parole du monde populaire fasse irruption dans l'institution, pour arrêter de ronronner au service des plus riches » a déclaré **Clémentine Autain** le 27 juin sur France2.

La députée France insoumise a également indiqué que, contrairement à son camarade François Ruffin, elle ne limitera pas son indemnité parlementaire au Smic, arguant que « le travail d'un député implique beaucoup d'engagements, de responsabilités et de travail ».

Ceux qui, dans « le monde populaire » gagnent péniblement un Smic apprécieront d'apprendre ainsi que le travail qu'ils fournissent ne mérite donc pas plus aux yeux de Mme Autain. Qui, si elle ne manque pas d'air, a peut-être enterré un H. ■



N° 01



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI

Avocat

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél : 04 95 58 19 20

Fax : 04 95 31 82 38

Par acte sous seing privé en date du 22/06/2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BINGO

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : 2, rue Posta Vecchia, Place du Marché aux Poissons, 20200 Bastia

OBJET : Bar, débit de boissons avec licence de 4ème catégorie, restaurant.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des actionnaires.

PRÉSIDENT : Madame Marie RISTORCELLI, demeurant HLM Cité des Arbres, Bâtiment 23 C, 20600 Bastia,

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Cyril VENDASI, demeurant : 11, Rue SISCO 20200 Bastia.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 5 mai 2017, avis est donné de la constitution de la société :

Dénomination sociale : COSTA DI VIGNA

Capital social : 100 Euros

Forme sociale : Société Civile de Construction Vente

Siège Social : 15, Lotissement les Jardins d'Ortale, 20620 Biguglia

Objet Social : Acquisition d'un terrain à bâtir sis à Lecci [20137] lieu-dit Porto-Vecchiaccio ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexe, aménagement, construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent : dix villas individuelles, vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions

Durée de la société : 99 ans

Gérant : SAS TRE INSEME demeurant 15 Lotissement les Jardins d'Ortale, 20620 Biguglia, représentée par son président Denis Balducci

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Le Gérant,

N° 03

LES JARDINS DE BALEONE

Société par Actions simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Pépinière de Baléone

Chez Monsieur Franck Torre

Confinella, 20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SARROLA-CARCOPINO du 14 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

LES JARDINS DE BALEONE

Siège : Pépinière de Baléone, Chez Monsieur Franck Torre, Confinella, 20167 Sarrola-Carcopino

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Travaux de création, d'aménagement, d'entretien de jardins et d'espaces verts, achat et vente de plantes et de fleurs et objets ornementaux

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Tanneguy CORMAILLE DE VALBRAY, demeurant 170, Chemin de la Tourelle, 83110 SANARY SUR MER.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13/06/2017, il a été constitué une SAS dénommée

CONFISERIE ARTISANALE FRIGETTU.

Enseigne commerciale : FRIGETTU.

Siège social : Espace Lupecia, Route de Mezzavia, Lieu-dit Stiletto, 20000 AJACCIO. **Capital :** 2.500 €. **Objet :** Production artisanale et vente de confiseries [berlingots, sucettes, caramels, bonbons tendres].

Président : M. Éric FRADIN, Chemin d'Appietto, Mezzavia, 20167 AJACCIO.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Participation aux assemblées - droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/06/2017, il a été constitué une SASU dénommée :

JM CONSULTING SERVICES / JMCS

Siège social : chemin des vignes, villa les yuccas, 20167 AFA

Capital : 500 €

Objet : Suivi commercial, gestion de clientèle, apporteur d'affaire toutes activités inclus.

Président : M. MURATI Joseph chemin des vignes, villa les yuccas, 20167 AFA

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 06



Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes Supérieures

Spécialisées

GIACOMELLI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Immeuble le Pouillon

Bâtiment D, Rue de la Marine,

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 21/06/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : GIACOMELLI

Siège social : Immeuble le POUILLON - Rue de la Marine, cadastré Section AN n°331, lot N°25 Bâtiment D, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Alexandre GIACOMELLI, demeurant Résidence Isolella - Bâtiment C - Route Impériale - 20200 BIGUGLIA

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/06/2017, il a été constituée une Société :

Dénomination sociale : PADULU

Siège social : 4, avenue Emile SARI 20200 Bastia

Forme : SAS

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : Restaurant de type petite restauration, tous types de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur.

En outre, l'Objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.

Présidence : Monsieur Laurent François Barthélémy QUILICI, demeurant Lieu-dit La Magninca, TOMINO, 20248 MACI-NAGGIO

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

Pour avis, La Présidence.

N° 08



Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes

Supérieures Spécialisées

Spécialiste en Droit Fiscal,

Droit Commercial, Droit des Sociétés

MAG

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Résidence Saint Pierre

Avenue Paul Giacobbi, 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 21 juin 2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MAG

Siège : Résidence Saint PIERRE, Avenue Paul GIACOBBI, 20600 BASTIA

Durée : Cinquante ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Vente de Bonbons et Fabrications et vente de Bretzels

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame TODIRASCU Maria Magdalena, demeurant 40, Route du bord de mer, 20200 Santa Maria di Lota

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 09

A VILLA DI RUTALI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Résidence Terrasses du Macchione

Bât B, Chemin du Macchione,

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à RUTALI du 20 juin 2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : A VILLA DI RUTALI

Siège social : Résidence Terrasses du Macchione, Bât B, Chemin du Macchione, 20200 Bastia

Objet social : La gestion de chambres d'hôtes et gîtes

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Anthony Giannini, demeurant Villa d'Este, Bât B, Chemin du Forcone Toga, 20200 Bastia, a été nommé gérant

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.



Etude de Maîtres

**Jacques BRONZINI
de CARAFFA**

et Thomas LEANDRI,

Notaires associés à BASTIA

(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jacques BRONZINI de CARAFFA, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 26 juin 2017, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La société est dénommée : SCI VIRGO.
Le siège social est fixé à : BASTIA (20200), Villa Guy, Montepiano, chez Monsieur Pierre Ange GIACOMETTI.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les associés nomment pour premiers gérants de la société :

- Monsieur Jean Rosario SPINELLI demeurant à BRANDO [20222], Villa Saver, Lavasina.

- et Monsieur Pierre Ange GIACOMETTI, demeurant à BASTIA [20200], Villa Guy, Montepiano.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,
Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 13/06/2017, constitution de la SASU dénommée **SUD TRAVAUX BATIMENT**. **Capital fixe :** 100 euros. **Siège social :** LES JARDINS ORTIBARZO - ROUTE DE PALAVESA 20137 PORTO VECCHIO. **Objet social :** BATIMENT MACONNERIE GENERALE. **Président :** Mr ARNAUD STEPHANE demeurant LES JARDINS D'ORTIBARZO - ROUTE DE PALAVESA 20137 PORTO VECCHIO. **Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/06/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** LA TABLE D'IZA **Siège social :** ALBARETTO, 20240 GHISONACCIA **Forme :** SASU **Nom commercial :** ISABELLE FOUCAUT **Capital :** 150 Euros **Objet social :** vente ambulatoire de restauration rapide **Président :** Madame ISABELLE FOUCAUT demeurant : ALBARETTO, 20240 GHISONACCIA élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

ISOLELLA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 Euros

Siège social :

Résidence Parc Impérial

Le Trianon - 1, Route des Cèdres

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 22 juin 2017, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 26 juin 2017, dossier 2017 19989, référence 2017 A 00876 Il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : ISOLELLA

Capital : 1.000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - 1, route des Cèdres - 20000 AJACCIO.

Objet : L'acquisition, la gestion de tous biens immobiliers lui appartenant.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérante : Madame Muriel PERRINO épouse SIMONGIOVANNI, demeurant Résidence Parc Lucie - Le Murano A - route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO, est désignée statutairement en qualité de gérante non associée.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

Muriel SIMONGIOVANNI, gérante.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19 juin 2017, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI ALTUS

Siège social : 9, rue de Rivoli, 20000 Ajaccio

Forme : Société Civile Immobilière à capital variable

Capital initial : 1000 € divisé en 1000 parts

Capital minimal : 1000 €

Capital maximal : 1.000.000 €

Durée : 99 ans

Objet social : Acquisition, construction, vente, administration, exploitation, location et gestion de tous biens immobiliers.

Gérance : Monsieur LEANDRI Eric demeurant à la même adresse et nommé sans limitation de durée dans les statuts.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément des trois quarts des associés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/06/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** 2JA **Siège social :** lieu dit marsa, 20117 Eccica suarella **Forme :** Société Civile Immobilière **Capital :** 300 € **Objet social :** l'acquisition d'immeubles, et la gestion locative desdits immeubles, gestion et l'administration de tous terrains de bâtiments à usage commercial ou d'habitation **Gérant :** Monsieur Jordano RIGHINI, Lieu dit Marsa, 20117 Eccica Suarella **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à SAINT-FLORENT, du 21 juin 2017, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : "L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. "

La dénomination sociale est :

SCI SAFRAN.

Le siège social est fixé à : SAINT-FLORENT [20217], rue Principale.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports ont été effectués en numéraire.

Le gérant : Madame Vannina MAMELLI, demeurant à BASTIA [20200], 31 boulevard Paoli.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Si la société ne comprend que deux associés, elles nécessitent l'accord à l'unanimité des associés.

Pour avis,
Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à CAURO en date du 12/06/2017, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SUD ENVIRONNEMENT SERVICES,

Siège social : Saint Jean de Pisciatello, Lieu-dit Finili, CAURO [Corse]

Objet : Tous travaux, publics ou privés, de création, d'entretien d'espaces verts, de systèmes d'arrosage, de jardin, de démaquillage, de nettoyage, de compostage ainsi que tous services et travaux liés à l'environnement et à la nature.

La réalisation de clôtures et tous travaux de maçonnerie paysagère.

La vente de petits matériels et accessoires relatifs à ces activités.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Hubert Sylvain Bertrand PIAZZOLA demeurant Saint Jean de Pisciatello, Lieu-dit Finili, CAURO

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/06/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** 2JD **Siège social :** lieu dit marsa, 20117 Eccica suarella **Forme :** Société Civile Immobilière **Capital :** 300 € **Objet social :** l'acquisition d'immeubles, gestion locative desdits immeubles, gestion et administration de tous terrains de bâtiments à usage commercial, d'habitation **Gérant :** Monsieur Jordano RIGHINI, Lieu dit Marsa, 20117 Eccica Suarella **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sainte Lucie de Porto-Vecchio du 21/06/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : HK PLOMBERIE

Siège : Lieu-dit Corratojo, Taglio Rosso, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Dépannage Plomberie - Chauffage - Pose Poele A Bois - Granules

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame HAREL Sandrine demeurant Lieu-dit Corratojo, Taglio Rosso, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle [SASU]

DENOMINATION SOCIALE : ABC 2b (Assistante Bureautique et Conseils 2b)

OBJET SOCIAL : Prestations de services administratifs, commerciales et services de soutien en conseil et gestion aux entreprises et particuliers

SIEGE SOCIAL : Résidence Les Petrelles, Bâtiment D, Casatorra, 20620 Biguglia

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 300 euros divisé en 100 actions de 3 euros

PRESENTE : Madame ROCCHI Annonciade, demeurant : Résidence Les Petrelles, Bâtiment D, Casatorra, 20620 Biguglia

IMMATRICULATION : RCS de Bastia

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/06/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** U FIUMICELLU **Siège social :** TENNIS CLUB DE MIOMO, ROUTE DU TENNIS, 20200 SANTA MARIA DI LOTA **Forme :** SAS

Sigle : U F **Nom commercial :** U FIUMICELLU **Capital :** 2500 Euros **Objet social :** DEBIT DE BOISSONS ET GRANDE RESTAURATION ANNIVERSAIRES MARIAGE

Président : Monsieur Didier DENIS demeurant : Résidence E CASELLE Bat A, 20200 SANTA MARIA DI LOTA élu pour une durée de 25 années **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 25 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à BASTIA, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : JAPEMA PLOMBERIE.

Siège : Résidence Les Cimes, Route de Cardo, 20200 BASTIA.

Objet : Plomberie générale, frigoriste, chauffagiste, climatisation, pompes à chaleur, VMC, systèmes à énergies nouvelles ; pour professionnels, particuliers ou entreprises et en tous locaux ; contrôle, installation, montage, maintenance, réparation, entretien et dépannage.

Vente et installation d'équipements, matériels et systèmes se rapportant aux activités ci-dessus ou complémentaires ; études et conseils.

Participation de la société à toutes entreprises ou sociétés pouvant se rattacher à l'objet.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital numéraire : Mille euros.

Président : Jean Claude PAOLETTI, résidence Les Cimes, Route de Cardo, 20200 BASTIA.

Tout associé participe aux assemblées avec autant de voix que d'actions et si la société ne comporte qu'un associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts aux associés.

Transmission et cession d'actions, quelle que soit la qualité du cessionnaire, soumises à agrément préalable du président, l'agrément est inapplicable en cas de réunion de toutes les actions en une seule main.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à AJACCIO en date du 16/06/2017, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SERGE,
SIEGE SOCIAL : 4 RUE SAN LAZARO, AJACCIO [Corse]

OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1000 euros apportés en numéraire.

GERANCE : Julien Vincent ATTARDO, demeurant 66 CASTELLO ROSSO, RUPIONE, PIETROSELLA [Corse].

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 02/05/2017, il a été constitué une SASU, au capital de Mille euros (1000 €) :

Dénomination sociale :
ANA NETTOYAGE 2A

Siège social : Rue de l'Archipel, Immeuble Le Sicile, Entrée/E, 20000 AJACCIO

Objet : Activité principale : Le nettoyage intérieur, pouvant même inclure le nettoyage des espaces extérieurs associés tels que les vitres, les couloirs, les parkings, etc.,

Le nettoyage courant [non spécialisé] de tous types de bâtiments tels que : bureaux, maisons ou appartements, usines, magasins, bâtiments publics, autres locaux à usage commercial et professionnel et les immeubles à appartements (Code APE : 8121Z),

Durée : 99 ans

Président : Mme DA SILVA PEREIRA Ana Maria, demeurant Rue de l'Archipel, Immeuble Le Sicile, Entrée/E, 20000 AJACCIO, nommé pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO [20000].

Le Président,

MODIFICATION GERANT

TOP POSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 12.000 euros

Siège social : Quartier Poretta

20137 Porto-Vecchio

818 788 168 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21 juin 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TOP POSE a :

Pris acte de la décision prise par Monsieur PETRONIO Alexis de démissionner de sa fonction de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur PETRONIO Luca, demeurant Lieu-dit Bacajo - 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée à compter du 21 juin 2017.

Pour avis,
La Gérance.

CBJMS 2B

Société Civile au capital de 1.000 €

Siège : Résidence Danielli

20260 Calvi

514 620 145 RCS de Bastia

Aux termes d'un procès-verbal en date du 20 décembre 2011 et suite au décès de Madame BERNIER Corinne survenu le 3 décembre 2011, les associés ont décidé de nommer Mademoiselle Clémentine CAPITAINE demeurant à SAINT JEANNET (06640) 73, rue Saint Jean Baptiste, gérante de la société dénommée CBJMS2B, en remplacement de Madame BERNIER Corinne, défunte ;

- et ce rétroactivement au 4 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

CAP REALISATIONS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000.00 €

Siège social : Immeuble CASINCA 1

Querciole, 20213 Sorbo-Ocagnano

802 253 542 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associé unique du 15 juin 2017 :

- Monsieur Jean LUSETTI, demeurant Immeuble Casinca 1, Querciole, 20213 SORBO-OCAGNANO (Haute-Corse), a été nommé gérant, en remplacement de Madame Isabelle LUSETTI, gérante démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

A VOLTA

SARL au capital de 8.000 €uros

Siège social : Rue Chamoin Mattei

20130 Cargèse

504 084 773 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 23/05/2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mr Antone, Ghjaseppu CAVIGLIOLI, demeurant Rue Sampiero, 20130 CARGESE pour une durée illimitée à compter de ce jour. Les fonctions de Mr Matteu CAVIGLIOLI sont maintenues.

Pour avis,
La Gérance.

SCEA DE SAN GIULIANO

Société Civile d'Exploitation Agricole

Capital : 600.000 €

Siege social : San Nicolao

20230 San Giuliano

RCS : 478 179 989

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2017. Vincent BATTESTINI a été nommé gérant en remplacement de Noël Antoine BATTESTINI. Le nouveau Gérant, demeurant "La Cheneraie", 20230 SAN GIULIANO

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION
SIEGE SOCIAL

SCI CORDOLIANI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524.49 Euros

Siège social :

Zone Industrielle de TRAGONE

20620 Biguglia

R.C.S : Bastia 350 678 868

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2017, il résulte que le siège social de la société, anciennement domicilié au 6 Allée des Lilas, Les Collines à FURIANI [20600] a été transféré à la Zone Industrielle de TRAGONE à BIGUGLIA [20620], à compter du 15 juin 2017. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour Avis,

FANGORN

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 €

Siège social : 8, rue de l'Eglise

27410 Ajou

450 842 067 R.C.S. Bernay

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 8 rue de l'Eglise, 27410 AJOU au Lieu-dit SUARALTA, Route d'Afa, 20167 SARROLA-CARCOPINO [en Corse] à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BERNAY sous le numéro 450 842 067 RCS BERNAY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de d'AJACCIO.

La Société, constituée pour 98 années à compter du 12 novembre 2003, a pour objet social l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et un capital de 100 euros composé uniquement d'apports.

CALYPSO MARINE

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Pozzo Brando

Brando, 20222 Brando

824 631 873 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 2 juin 2017, il résulte que :
- Le siège social a été transféré, à compter du 02/06/2017, de BRANDO [Corse] Pozzo Brando, à BRANDO [Haute-Corse], Place Pan Di Fiora, Erbalunga. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à BRANDO [Corse] Pozzo Brando.

* **Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à BRANDO [Haute-Corse], Place Pan Di Fiora, Erbalunga. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

S.C.I. KALLISTÉ

SCI au capital de 152,00 Euros

La Conciergerie, Le Village Vieux,

38680 St JUSTE de CLAIX

434 539 839 R.C.S. Grenoble

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/04/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 300 route de Campo-Vallone, 20620 BIGUGLIA à compter du 26/06/2017. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : **Objet :** Acquisition, rénovation, location et cession de biens immobiliers destinés à la location

Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Laurent-Pierre SERPAGGI, demeurant 300 route de Campo-Vallone, 20620 BIGUGLIA. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble.

N° 34

SPEED MARE

SARL au capital de 1000 €

Siège social :

Route de la Cathédrale

Lieu-dit Citaj, 20217 St-Florent

RCS Bastia Cedex 793 416 959

Aux termes d'une décision collective en date du 21 juin 2017, il a été décidé de transférer le siège social à compter de cette même date, de Route de la Cathédrale Lieu-dit Citaj, 20217 SAINT-FLORENT à "A CITADELLA, 20217 SAINT-FLORENT"

L'article 4 [siège social] des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS BASTIA.

**MODIFICATION
STATUTAIRE**

N° 35

PAISOLU DI LUTINA

S.A.S. au capital de 68.000 €

Porté à 150.800 €

Siège social : Hameau de Lutina

20237 Poggio-Marinaccio

RCS Bastia 535 025 175

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 23 mai 2017, à 14 heures, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social d'un montant de 82.800 € pour le porter à 150.800 €, par l'émission de 82.800 actions ordinaires nouvelles d'1 € de valeur nominale chacune, à libérer en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à soixante-huit mille [68.000] €.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à cent cinquante mille, huit cents [150.800] €.

- de nommer pour une durée de six exercices :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société KALLISTE REVISION COMPTABLE, dont le siège social est fixé Zae d'Erbajolo - Parc technologique de Bastia 20600 BASTIA, immatriculée au RCS BASTIA 343 744 991, et représentée par sa cogérante Mme Rose Marie FLACH

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Paul FLACH, né le 02 mai 1971 à Bastia (2B), de nationalité française, domicilié Zae d'Erbajolo - Parc technologique de Bastia 20600 BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

N° 36

SNACK BAR DE LA POSTE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2.000 €

Siège social : Quartier Viagenti

20131 Pianottoli-Caldarello

RCS Ajaccio 819 914 433

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 18/04/2017 :

Mr Christophe, José SANNA, demeurant Route de la Gendarmerie, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mr Antoine O'HARE, démissionnaire.

Pour avis,
Le Président.

N° 37

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE en date du 13 juin 2017, les associés de la société « ARCHITECTURES SUD SOCIÉTÉ D'ARCHITECTES », SAS au capital de 7622,45 euros, dont le siège est Hameau de Porra, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 390 756 559], ont décidé de nommer Monsieur Thibaud, François, Michel, Marie GARNIER, Architecte, demeurant 5 rue du Général Campi, 20000 AJACCIO, en qualité de Président, à compter du même jour pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Boris MOTHE, demeurant Porto Vecchiaccio, Casta di Vigna, 20137 LECCI, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 38

EDEN ITUDE,

SAS au capital de 10.000 €

Siège social : 13, rue Aristide Briand

95130 le Plessis-Bouchard,

812 967 974 RCS Pontoise

Par AGE du 19/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 134 **Domaine d'Alzone - 20166 ALBITRECCIA** et de modifier l'objet social qui devient : Coaching, conseil, gestion du stress, magnétisme, toute prestation de bien-être, de beauté, de relaxation et de loisirs ainsi que la formation et l'encadrement pour les activités précitées et toute activité connexe, ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance, et d'une manière plus générale, tous opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation. Radiation au RCS de PONTOISE et ré-immatriculation au RCS de d'AJACCIO.

N° 39

MEKA MARINE SERVICES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 2, Avenue Emile Sari

20200 Bastia - RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 25 Avril 2017, la gérance de la Société à Responsabilité Limitée MEKA MARINE SERVICES a décidé de transférer le siège social du 2, AVENUE EMILE SARI, 20200 BASTIA au **HAMEAU D'ANETTO 20200 SAN MARTINO DI LOTA**, - et de modifier en conséquence l'article N°4 des statuts.

La gérance de la Société à Responsabilité Limitée MEKA MARINE SERVICES a également décidé de modifier son **objet social** par : REPARATION ET ENTRETIEN MECANIQUE MARINE SPECIALITE IN BOARD, MAINTENANCE GROUPES ELECTROGENES, et de modifier en conséquence l'article N°2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 40

SARL KALLISERVICES

SAS au capital de 13.800 €

Siège social :

Maison du Parc Technologique

20600 Bastia

509 109 922 RCS Bastia

Par décision de l'AGE du 23/06/2017, il a été décidé de :

- **d'étendre l'objet social à** : entretien de la maison et travaux ménagers, petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage, prestations de petit bricolage dites "hommes toutes mains", préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions, collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile, maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire, assistance administrative à domicile
- changer la dénomination sociale qui devient **KALLISERVICES**
Mention au RCS de BASTIA.

N° 41

SCI AMURELLA

Société Civile Immobilière

Au capital de 400 €

Siège social : Immeuble l'Expo

Avenue de la Libération, 20600 Bastia

501 544 241 RCS Bastia

L'AGO du 10/03/2017 a constaté que les seuils prévus à l'art. R 612-1 du Code de Commerce n'ont pas été dépassés pendant 2 exercices successifs et par conséquent a mis fin au mandat de commissaire aux comptes titulaire et suppléant respectivement de M. Maurice PAGE et de Mazars. Mention sera faite au RCS de Paris.

La gérance,

N° 42

HYGIE

SAS au capital de 5500,00 Euros

Rue du Capitaine Georges,

20130 Cargèse

821 260 148 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 15/05/2017, il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 16/05/2017, pour **Laboratoire DUMANI**.

Autres modifications :

- il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 5500 Euros à 6000 Euros. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 43

MONTE STELLO SARL

S.A.R.L. au Capital de 7.630 €

Siège Social : Lieu-dit Marcelaja

20233 Pietracorbara

R.C.S. : Bastia 432 402 170

Aux termes d'une délibération en date du 02/05/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de "Centre de traitement de déchets de bâtiment et vente d'agrégats" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 44

LA SIRENE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : 9, Avenue Emile Sari

20200 Bastia

817.757.875 RCS Bastia

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 22 Juin 2017, il a été modifié l'objet social de la Société LA SIRENE comme suit :

*** Ancien objet social :**

- VENTE DE POISSONS ET COQUILLAGES, ELABORATION DE PRODUITS ISSUS DE LA MER ET TRAITEUR.

*** Nouvel objet social :**

- VENTE DE POISSONS ET COQUILLAGES, ELABORATION DE PRODUITS ISSUS DE LA MER ET TRAITEUR ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE OU A EMPORTER.

Immatrication de la société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

N° 45

CORSE BOIS ENERGIE

Sigle : SAEML

Société Anonyme d'Economie Mixte

Au capital de 933.148,80 €

Siège social :

Parc d'Activités de Purettone

20290 Borgo

343 964 987 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 20 juin 2017, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité d'administrateur : **Nouvel administrateur** : M. Claude FER-RANDI, domicilié 984 route Supérieure de Cardo, 20200 BASTIA en remplacement de Monsieur Fernand VINCEN-TELLI, démissionnaire.

Le représentant légal.

N° 46

AVIS

Par assemblée du 26 juin 2017, les associés de la société **CYRNOS SERVICES PORTUAIRES**, société à responsabilité limitée à capital variable, au capital plancher de 5000 euros, dont le siège est à PIAZZOLE [20229] Village de Piazzole [817 607 542 BASTIA] ont décidé de modifier l'objet social ainsi : les prestations de service relatives aux escales de navires des compagnies maritimes telles que : la manutention portuaire, commissionnaire de transport, agent maritime, consignation, lamanage. L'article 2 des statuts sociaux a été modifié en conséquence.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 47

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

La location gérance du fonds de commerce d'HOTEL BAR GLACIER connu sous le nom de **HOTEL LA SOLENZARA** situé et exploité à SOLENZARA [20145] SARI SOLENZARA par la Société dénommée HOTEL LA SOLENZARA BAR GLACIER suivant contrat de location gérance sous seing privé en date du 1er janvier 1992 reconduit tacitement depuis été conventionnellement résiliée entre les parties le 1er juin 2017.

Pour avis. La gérance.

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/05/2016, fait à Porto-Vecchio,

- La société MOTEL DA MAMA, SARL au capital de 383.400 Euros, dont le siège est Route de Sotta, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au RCS AJACCIO 394 924 542, représentée par Mme Marcelle FANCELLU, gérante,

a confié à :

- La société HOTEL LE PORTO-VECCHIO, SARL au capital de 1.000 Euros, dont le siège est Lieu-dit Armentajo 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au RCS AJACCIO 818 013 195, représentée par Mme Alma FANCELLU, gérante. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce d'Hôtel deux Etoiles situé à Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO,

Pour une durée d'une à compter du 1er mai 2017.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis,

N° 49

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 juin 2017 fait à Sarrola-Carcopino, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 15 juin 2017, la société PEPINIERE DE BALEONE, SARL au capital de 15.250 euros, dont le siège social est Chez Monsieur Franck TORRE, Pépinière de Baléone, Confinella, 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO n° 450 075 452 **a confié à** la société Les Jardins de Baléone, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est Pépinière de Baléone, chez Monsieur Franck Torre, Confinella, 20167 SARROLA-CARCOPINO, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de travaux de création, d'aménagement, d'entretien de jardins et d'espaces verts, achat et vente de plantes et de fleurs et objets ornementaux, situé Chez Monsieur Franck TORRE, Pépinière de Baléone, Confinella, 20167 SARROLA-CARCOPINO pour une durée de deux ans à compter du 1er juillet 2017 renouvelable pour des périodes d'égale durée par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Pour insertion.

N° 50

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juin 2017 fait à Casamozza, la société LE COLIBRI, SARL au capital de 15.244,90 €, dont le siège social est situé à Casamozza, Commune de LUCCIANA, immatriculée au Registre du Commerce de BASTIA sous le N° 497 120 303, **donne à titre de location gérance à** Monsieur DA COSTA E SILVA Armando et à Madame GUEDES DIAS RAMOS DA SILVA Ana Maria, lesquels sont associés et co-gérants, l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration situé à Casamozza, Commune de LUCCIANA, pour une durée de 12 mois renouvelables par périodes successives d'un an.

Pour avis,

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mai 2017 fait à Ghisonaccia. SARL CASA MARIA CICILIA, SARL au capital de 7622 euros, dont le siège social est Chez Simon MANCA - Route de Ghisoni - 20240 GHISONACCIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n° 449 757 962 **a confié à** Madame Angéline DUFORSTEL, demeurant 1111 route de la Plaine, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restaurant situé à Hôtel CASA MARIA CICILIA - Route de Ghisoni - 20240 GHISONACCIA. Pour une durée de 1 an à compter du 12 mai 2017 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,
Angéline DUFORSTEL,
le locataire-gérant.

N° 52

AVIS

Suivant acte sous-seing privé en date du 25 avril 2017, il a été conclu un contrat de location-gérance entre la S.A.R.L. 2 J RESTAURATION immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 451 895 650, domiciliée au Restaurant U MOLU, La Marine, Quai Pascal Paoli, 20137 PORTO-VECCHIO, représentée par Monsieur EON Jean, co-gérant associé, et la S.A.R.L. Unipersonnelle HOTEL SHEGARA immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 351 121 272, domiciliée à La Marine, 20137 PORTO-VECCHIO, représentée par Madame SANTUCCI Joséphe, gérante associée. La location-gérance d'une durée de trois années à compter du 01 avril 2017 pour expirer le 31 mars 2020 et renouvelable par tacite reconduction concède la branche d'activité « restaurant » dépendant d'un fonds de commerce d'« hôtel restaurant, bar, cafétéria », situé à PORTO-VECCHIO [20137], La Marine. Jusqu'à la publication du contrat de location gérance, le loueur du fonds est solidairement responsable avec le locataire-gérant des dettes contractées par celui-ci à l'occasion de l'exploitation du fonds de même des impôts directs à l'exclusion des dettes délictuelles ou personnelles.

N° 53

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie par MONSIEUR Jacques Julien, demeurant 15 BD Auguste Gaudin, 20200 BASTIA. A la SASU CELYES RENOV AUTO au capital de 1000 euros, dont le siège social est 15 BD AUGUSTE GAUDIN, 20200 BASTIA, immatriculée au Répertoire des métiers de HAUTE-CORSE, sous le n° 428 980 585, suivant acte sous seing privé en date du 01/02/2014, enregistré à BASTIA.

Du fonds de commerce de carrosserie automobile situé à 15 BD Auguste Gaudin, 20200 BASTIA connu sous le nom de : "RENOV AUTO", A pris fin le 31/05/2017 par un accord à l'amiable.

Pour unique avis signé, MONSIEUR FOUHAD FATHI,
Le locataire-gérant.

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 1er mars 2017, la société « Relais mon Rêve », entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros, dont le siège social est Quartier Aspretto [RN 193], 20000 Ajaccio, immatriculée au registre du commerce d'Ajaccio sous le numéro B 440 461 705, **a donné en location gérance** à la SAS LM DISTRIBUTION en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio prise en la personne de son représentant légal Monsieur Ludovic MALATESTA demeurant à VICO [20160], un fonds de commerce d'exploitation d'une station service, vente au détail de carburants et lubrifiants et gaz, vente de produits alimentaires, légumes, fruits, confiseries, boissons à emporter, articles de presse, papeterie, bazar, articles de sport et camping, outillages et accessoires autos et bateaux, appareils électroménagers et chauffage, location et vente de véhicules automobiles neufs ou d'occasion, de bateaux, moteurs marine, engins de plage neufs et d'occasion, l'entretien et la réparation de véhicules automobiles situé à Sagone [20118], lieu-dit Esigna, sous l'enseigne « Relais Mon Rêve », et pour lequel, le bailleur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro B 440 461 705, pour une durée d'une année à compter du 1er mars 2017 pour se terminer le 28 février 2018, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, Monsieur MALATESTA ou la société LM Distribution exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 55

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date à Sarrola Carcopino du 31 août 2016, la location gérance de la branche d'activité de " recyclage et commercialisation de déchets verts, compostes " sis et exploité Chez M. Franck Torre, Pépinière de Baléone, Confinella, 20167 SARROLA-CARCOPINO.

Consentie par la société Pépinière de Baléone, dont le siège social est Chez M. Franck TORRE, Pépinière de Baléone, Confinella, 20167 Sarrola-Carcopino immatriculée au R.C.S d'Ajaccio sous le numéro 450 075 452 à la société Station de Compostage de Baléone, dont le siège social est rond point de Baléone, lieu-dit Confinella, 20167 Sarrola-Carcopino, immatriculée au R.C.S d'Ajaccio sous le numéro 821 433 977 a été résiliée à compter du 31 août 2016.

Pour avis.

N° 56

AVIS DE RESILIATION

La société MOTEL DA MAMA et la société HOTEL LE PORTO-VECCHIO, ont mis un terme au contrat concernant le fonds commerce de " d'Hôtel deux Etoiles situé à Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO (commune de Porto-Vecchio). La société HOTEL LE PORTO-VECCHIO n'exploite plus ledit fonds depuis le 31/12/2016.

Pour Avis,

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n° 662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE PROLONGATION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 21 juin 2017, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL avitaillement situé à CALVI - 20260, consentie par TOTAL Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la Société Calvaie d'Avitaillement Marin SARL, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 503 021 982, représenté par Monsieur DUTTO Jean-Nicolas, en sa qualité de gérant, a été reconduite pour une durée de un an, à compter du 1er mars 2017.

N° 58

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date du 02 mai 2017 établi à Bastia.

Madame MAINETTI épouse SUZZARINI Dominique demeurant Résidence Le Beaulieu, Bât B, 20200 San Martino di-Lota **a donné en location gérance à** la SAS LUCAS dont le siège social est Résidence Le Beaulieu, Bât B, 20200 San Martino di Lota, un fonds de commerce de petite restauration et petit air de camping à l'enseigne **Le Grand Bleu** sise et exploité Lieu-dit Canelle, 20145 Sari-Solenzara pour une durée de un an renouvelable à compter du 01 juin 2017, renouvelable par tacite reconduction.

AVIS DE CESSION

N° 59

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signatures privées en date à BASTIA du 20 juin 2017, enregistré au S.I.E. de BASTIA le 21 juin 2017, Dossier 2017 18216, référence 2017 A 00791. Madame Lucie ALBERTINI et Monsieur Henri APICELLA, son époux commun en biens, demeurant ensemble à BORGIO [20290] - 35 lotissement U Stagnu. **Ont cédé à** la société "PHARMACIE DE LA MARANA", SELARL dont le siège est à BORGIO [20290] - Lieu-dit "Pineto" - Route de la Lagune - Résidence "Alba Marana", immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 829 823 731. L'ensemble des éléments incorporels et corporels du fonds de commerce d'officine de pharmacie exploité à BORGIO [20290] - Lieu-dit "Pineto" - Route de la Lagune - Résidence "Alba Marana", connu sous l'enseigne "PHARMACIE DE LA MARANA", dont ils sont propriétaires et pour lequel Madame Lucie APICELLA est immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 339 102 931.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix de NEUF CENT MILLE Euros (900.000 €). L'entrée en jouissance est intervenue le 19 juin 2017. Pour la réception des oppositions et leur validité, dans les formes légales dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales faite au BODACC, domicile est élu au cabinet de Maître Barthélémy LEONELLI - Avocat - 5, rue César Campinchi - 20200 BASTIA.

Pour avis,

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Adresse
 COMMUNE d'ALATA Corse du Sud
 Téléphone : 04 95 25 33 76
 Télécopie : 04 95 25 32 65
 Email: mairie-alata@wanadoo.fr

Objet de L'ACCORD-CADRE :

Correspondant : Monsieur le Maire de la commune d'ALATA
 ACCORD-CADRE à bons de commande relatif aux travaux d'enrobés et revêtements de voirie sur la commune.

Nomenclature CPV :

45112500-0 : Travaux de terrassement
 45233141-9 : Travaux d'entretien routier
 44113000-5 : Matériaux de construction routière
 44113310-1 : Matériaux routiers enrobés
 44113900-4 : Matériaux d'entretien routier
 44114200-4 : Produits en béton
 44141000-0 : Canalisation
 44912400-0 : Bordures
 34928471-0 : Matériel de signalisation
 34928472-7 : Poteaux de signalisation

Structure de l'ACCORD-CADRE :

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-11° et 67 à 68 du Décret n°22016-360 du 25 mars 2016.

Cette consultation sera passée en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique.

Période	Minimum H.T	Maximum H.T	Valeur
Période initiale 3 ans	100.000,00	2.000.000,00	Euros
1 an reconductible	10.000,00	200.000,00	Euros
Total	110.000,00	2.200.000,00	Euros

Durée :

L'accord cadre est passé pour une durée initiale de 3 ANS à compter du jour de sa notification. Il pourra être reconductible 1 an.

Critères d'attribution : L'offre retenue sera celle économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation à savoir :

1. La valeur technique : 60%
2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres : jeudi 13 juillet 2017 à 12h00

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence sur le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Transmission des candidatures et des offres sur support papier à :

Monsieur le Maire
 COMMUNE d'ALATA
 20167 ALATA
 Téléphone : 04 95 25 33 76
 Télécopie : 04 95 25 32 65
 Email: mairie-alata@wanadoo.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :

Tribunal Administratif - Chemin MONTEPIANO - 20200 BASTIA
 Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

Date d'envoi à la publication : 21/06/2017

Le Maire.
 Etienne FERRANDI.

N° 61

AVIS DE DECLARATION DE PROCEDURE SANS SUITE

1. Pouvoir adjudicateur : Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

2. Objet du marché :

Acquisition et installation de matériels informatiques.

Code CPV : 30200000-1 Matériel et fournitures informatiques

3. Mode de passation :

Procédure Adaptée

[Article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

4. Procédure déclarée sans suite - Abandon de la procédure

[Article 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

6. Date d'envoi de l'avis à la publication :

* Mardi 27 juin 2017

7. Adresse à laquelle les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse - Résidence LESIA - Avenue de la Libération
 20600 BASTIA
 Tel : 04-95-32-33-65
 Courriel: hs2@cdg2b.com

N° 62

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL INTÉGRANT UN STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ IRISOLARIS.

2ème parution,

NATURE DE L'INSTALLATION : Centrale Photovoltaïque au sol intégrant un stockage d'électricité.

Ce projet relève de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DUREE DE L'ENQUÊTE [arrêté n°467/2017 en date du 2 juin 2017] :

* Du lundi 26 juin au jeudi 27 juillet 2017 inclus

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE :

* Mairie de POGGIO DI NAZZA

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **Paul-François GIACOBBI**, Commissaire Enquêteur, désigné par décision du président du tribunal administratif du 11 avril 2017, recevra les observations du public en mairie de Poggio di Nazza, selon les modalités suivantes :

- lundi 26 juin 2017, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures,
- mardi 11 juillet 2017, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures,
- mardi 18 juillet 2017, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures,
- jeudi 27 juillet 2017, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Poggio di Nazza.

Un registre dématérialisé sera également mis sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/361>.

Ce registre virtuel sera clos automatiquement le jeudi 27 juillet 2017, à 16 heures précises, date de clôture de l'enquête publique.

Le public pourra communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le jeudi 27 juillet 2017.

Toutes les informations pourront être obtenues auprès de Monsieur Armand Fresnais représentant la société IRISOLARIS, 6 rue Anne Gacon, Village d'entreprises Saint Henri, 13016 Marseille [Tel : 04 96 15 14 59].

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Poggio di Nazza, pendant un an, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer [Service Juridique et Coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse :

www.haute-corse.gouv.fr.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

N° 63

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES RESTRUCTURATION URBAINE DU QUARTIER DU " PUNTETTU "

VILLE DE BASTIA

(PROJET POURSUIVI PAR LA VILLE DE BASTIA)

2ème insertion,

DURÉE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral N°DDTM/SJC/Coordination/464-2017 du 31 mai 2017] :

Pendant 22 jours consécutifs, **du lundi 26 juin au lundi 17 juillet 2017 inclus**, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Bastia :

- L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la restructuration urbaine du quartier du " Puntettu " ;
- L'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : * Mairie de Bastia.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Madame **Josiane CASANOVA**, désignée par décision du président du tribunal administratif du 05 mai 2017, recevra le public à la mairie de Bastia, selon les modalités suivantes :

- lundi 03 juillet 2017, de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- lundi 10 juillet 2017, de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- lundi 17 juillet 2017, de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet. Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Bastia, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer [Service Juridique et Coordination], dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DES COMMUNES DE GHISONACCIA, PRUNELLI DI FIUMORBO ET SERRA DI FIUMORBO****2ème parution,**

DURÉE DE L'ENQUÊTE : [arrêté préfectoral n°465/2017 en date du 31 mai 2017]. Pendant 33 jours consécutifs, du **lundi 26 juin 2017 au vendredi 28 juillet 2017 inclus**, se déroulera sur les communes de GHISONACCIA, PRUNELLI DI FIUMORBO et SERRA DI FIUMORBO, une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels d'inondation des communes de Ghisonaccia, Prunelli di Fiumorbo et Serra di Fiumorbo, sur les bassins versants du Fiumorbo et de l'Abatesco.

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairies de GHISONACCIA, PRUNELLI DI FIUMORBO et SERRA DI FIUMORBO. Le public pourra prendre connaissance du dossier respectif de chaque commune, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations pourront également être adressées par correspondance en mairie de Ghisonaccia, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier peut également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairies ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/378>.

Ce registre sera clos automatiquement le vendredi 28 juillet 2017 à 12 heures précises, date de clôture de l'enquête.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **Frédéric MORETTI**, Commissaire Enquêteur, sera présent pour recevoir les observations du public en mairies, selon les modalités suivantes :

Communes	Jours	Horaires	Adresses
Ghisonaccia	Lundi 26 juin 2017 Jeudi 6 juillet 2017 Vendredi 28 juillet 2017	de 9h à 12h de 9h à 12h de 9h à 12h	Mairie de Ghisonaccia Place de l'Hôtel de Ville 20240 Ghisonaccia
Prunelli di Fiumorbo	Lundi 26 juin 2017 Jeudi 13 juillet 2017	de 14h à 17h de 14h à 17h	Mairie annexe de Prunelli di Fiumorbo Lieu-dit Abbazia 20243 Prunelli di Fiumorbo
Serra di Fiumorbo	Jeudi 6 juillet 2017 Jeudi 13 juillet 2017	de 14h à 17h de 9h à 12h	Mairie annexe de Serra di Fiumorbo Lieu-dit Acqua Citosa 20243 Serra di Fiumorbo

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer, Service Risques-Construction-Sécurité [Téléphone : 04.95.32.97.88 ou 04.95.32.97.78].

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairies de Ghisonaccia, Prunelli di Fiumorbo et Serra di Fiumorbo ainsi qu'à la direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Elle sera, en outre, publiée sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera un arrêté approuvant le plan, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

**CORSE DU SUD**
Le Département
AVIS RECTIFICATIF DU 27/06/17**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : jean-laurent.forni@corsedusud.fr
web : <http://www.corsedusud.fr>

Référence : MAPAAP2017075

Objet : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE MORA DELL'ONDA (4 lots)
RD 668

Commune de LECCI
Canton de BAVELLA

Remise des offres :

au lieu de : 28/06/17 à 12h00 au plus tard.

lire : 18/07/17 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

PROCHAINE PARUTION-ICN-07/07/2017 - N°6673**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Assistance pour la mise au point et le suivi du marché de fournitures de nouveaux matériels roulants ferroviaires

Numéro de référence : 16S0076

Date limite de remise des offres : 24-07-2017 à 16:00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22-06-17

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions
sur 2 semaines !

BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)



120€ HT

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ jfa@corse-information.info

120 mm

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nîmes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 67

Par jugement en date du 20/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Antomarchi Frédéric
"Poly Mousse" Valrose
20290 Borgo

Activité : Matelassier, fabrication et vente, vente de tous articles en mousse

RCS Bastia : A 345 274 682, 98 A 22

Date de cessation des paiements :
13/02/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nîmes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 69

Par jugement en date du 20/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Anastasia [SARL]
"Billard 2000" RN 193

Espace Isalu, 20600 Furiani

Activité : Brasserie, bar, restaurant, billard

RCS Bastia : B/432 577 294, 2000 B 186

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nîmes Cedex 9

N° 70

Par jugement en date du 20/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Luciani Marie Françoise

"Stella Coiffure"

Imm. Le Chambord - Lupino
20600 Bastia

Activité : Coiffure mixte, produits de soins et articles de mode

RCS Bastia : A/344 540 968, 1999 A 298

RM : N°238 99 2B

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nîmes Cedex 9

RESOLUTION DU PLAN

N° 68

Par jugement en date du 20/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Pose Prestige [SAS]

Lieu-dit Acercaja, 20290 Borgo

Activité : Pose de Menuiseries en bois PVC et Aluminium...

RCS Bastia : B 539 973 677, 2012 B 88

Date de cessation des paiements :

15/03/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,

Greffiers Associés.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIAN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Sophie CRESPIAN-QUILICHINI, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), Route d'Arca, le 16 juin 2017, enregistré au SPFE d'AJACCIO, le 21 juin 2017, référence 2017N250, a été cédé par : La Société dénommée SUD EVASION, Société par actions simplifiée au capital de 130000 €, dont le siège est à FURIANI (20600), SAINT PANCRACE, identifiée au SIREN sous le numéro 448109744 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. A : La Société dénommée SAS LES VILLAS DE PORTO-VECCHIO, Société par actions simplifiée au capital de 2.800.000 €, dont le siège est à LECCI (20137), Lieu-dit MORA DELL ONDA Les villas, identifiée au SIREN sous le numéro 827752106 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO. Le fonds de commerce de résidence de tourisme sis à LECCI MORA DEL ONDA, Route de SAINT CYPRIEN, connu sous le nom **LES VILLAS PORTO-VECCHIO** lui appartenant et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 448109744. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 700.000,00 Euros, s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour 654.625,04 Euros,
- au matériel pour 45.374,96 Euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial sus-nommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

Votre publicité dans l'ICN!

2 parutions sur 2 semaines!
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Bleu)

40€.

Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveau client = 1 parution offerte en plus!

☎ 06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

N° 72

AVIS

Par acte SSP en date du 15/06/2017, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO, le 21/06/2017, Dossier n°201719604 référence 2017 A 00863 BOULANGERIE ROI DE ROME, SARL à associé unique au capital de 5000 euros, ayant son siège social 11 rue Roi de Rome, 20000 Ajaccio, 800 879 850 RCS d'Ajaccio **A cédé à** ROYLYS, SASU au capital de 5000 euros, ayant son siège social 11 Rue Roi de Rome, 20000 Ajaccio, 829 688 621 RCS d'Ajaccio, un fonds de commerce de Boulangerie Pâtisserie Viennoiserie Chocolaterie Glaces Vente de boissons non alcoolisées de sandwiches de plats à emporter ou à déguster sur place, comprenant la clientèle, le nom commercial, l'enseigne, le droit au bail, le matériel sis 11 Rue Roi de Rome, 20000 Ajaccio, moyennant le prix de 125.000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 15/06/2017. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales aux adresses suivantes : CABINET DURAND-CONCHEZ, Avocats 9 rue Descombes - 75017 Paris pour la correspondance et au fonds 11, rue Roi de Rome - 20000 Ajaccio pour la validité.

Pour avis,

AVIS DE SUCCESSION

N° 73

AVIS

Déclaration d'acceptation de succession à concurrence de l'actif net : Par déclaration en date du 15 juin 2017 faite au greffe du tribunal de grande Instance de BASTIA, Sous le numéro de succession 2B033 17/00151, Mme Marie Pierre ANDREI, salariée, veuve de M. Julien RINIERI, demeurant à CORTE (20250) Route de Saint Pancrace, Née à ALERIA (20270) le 8 septembre 1964, agissant en sa qualité de conjoint survivant, M. Eugène-François RINIERI, Gérant de société, demeurant à CORTE (20250) Route de Saint Pancrace, Né à BASTIA (20200) le 22 juillet 1988, agissant en sa qualité de fils du défunt, Et Mlle Margot Marie Venise RINIERI, Etudiante, demeurant à CORTE (20250) Route de Saint Pancrace, Née à BASTIA (20200) le 29 septembre 1998, agissant en sa qualité de fille du défunt, Seuls enfants du défunt, Ont déclaré accepté à concurrence de l'actif net, la succession de M. Julien RINIERI, demeurant à CORTE (20250) Route de Saint Pancrace, Né à BASTIA (20200) le 14 juin 1959, et décédé à NICE [06000] 30, Voie Romaine, le 22 août 2016.

Les déclarants ont élu domicile en l'étude de Me Etienne SANTINI-REY, Notaire à Nice [AM] 48, rue Gioffredo. La déclaration d'acceptation de la succession à concurrence de l'actif net a été reçue par Me Etienne SANTINI-REY, notaire à nice, le 8 juin 2017.

N° 74

AVIS

Par décision du TGI de AJACCIO en date du 07/06/2017 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme PERALDI Françoise décédée le 30/11/2015 à SARTENE [2a]. Réf. 0208018340. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 75

Casa Cash

SARL au capital de 500 euros.
Siège social : Res Nouv Corniche
St Joseph, 20600 Bastia
823 135 538 RCS Bastia.

Le 26/06/2017, l'associé unique, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 26/06/2017, nommé en qualité de liquidateur Mme Pappalardo Sylvia, Chemin Caragutti, lieu-dit a noce, 20213 Castellare Di Casinca, et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 76

AVIS

Le 20.03.2017, l'associé unique de Pms. Eurl capital 100 €, a stretta 20290 Scolca, 821562170 rcs bastia, décide de la dissolution anticipée de la société, nomme liquidateur Bastien Paolini, fixe le siège de la liquidation a stretta 20290 Scolca. Rcs Bastia.

A MUNTAGNERA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : Hameau de Barghjiana
20245 Manso (Haute-Corse)
519 417 349 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2017 la dissolution anticipée de la société suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Lucien BICCHERA, demeurant à MANSO (Haute-Corse) HAMEAU DE BARGHJANA, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à MANSO (Haute-Corse) HAMEAU DE BARGHJANA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 78

SARL LOCA-NAUTIC SERVICE PLUS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000,00 Euros
Stade de Foce, 20100 Sartène
532 702 206 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 27 mars 2017, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL LOCA-NAUTIC SERVICE PLUS a :

- Approuvé les comptes définitifs de liquidation.
- Donné quitus au liquidateur Monsieur Julien SANNA, demeurant Stade de Foce, 20100 SARTENE, pour sa gestion et le décharge de son mandat.
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Les actes et pièces relatifs à la radiation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis et mention.

N° 79

PASQUALINI EURISK
S.A.R.L. au capital de 32.000 €
9, rue Jean-Pierre Gaffory, 20200 Bastia
479 184 830 RCS Bastia

DISSOLUTION

Aux termes d'une déclaration du 23/6/2017, la société EURISK, S.A.S. au capital de 58.655 €, 37, rue de la Victoire, 75009 Paris, 317 036 887 RCS PARIS, a en sa qualité d'associé unique de la société PASQUALINI EURISK décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23/6/2017, avec un effet rétroactif fiscal au 1/1/2017 sans qu'il y ait lieu à liquidation. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil, les créanciers de la société PASQUALINI EURISK peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la présente publication devant le Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis.

SARL FOP

SARL au capital de 900 Euros
15, Boulevard Général de Gaulle
20200 Bastia
RCS Bastia 529 695 058

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2014, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2014 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur ERMINI Benjamin demeurant villa A bellula, hameau de Mausoléo, 20222 BRANDO pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé villa A bellula, hameau de Mausoléo, 20222 BRANDO. La correspondance devra être envoyée à cette adresse et que les actes et documents concernant la liquidation devront y être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.



N° 81

TRIANA CONSULTANTS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 11433.68 euros
Siège social : Forum du Vazzio
Zone Industrielle du Vazzio
20090 Ajaccio
Siège de liquidation :
14, Hameau de Pinello
20129 Bastelicaccia
RCS Ajaccio 421 379 991

Aux termes d'une décision en date du 1er janvier 2017, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Madame Michèle PERRET, demeurant 14, hameau de Pinello, 20129 BASTELICACCIA associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 14, hameau de Pinello, 20129 BASTELICACCIA, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO. Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis, Le Liquidateur.

DERNIERES MINUTES

N° 82



B. LEONELLI

Avocat - 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

SOCIETE LA RECRE

SARL au capital de 1.200.000 €
Ramené à 1.080.000 €
Siège social : 1, Rue Napoléon
20200 Bastia
R.C.S : Bastia N° 424 923 043

Par délibération en date du 18 Mai 2017, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 100 parts sociales.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 22 Juin 2017, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 18 Mai 2017.

Elle a constaté, en conséquence que le capital se trouvait ramené à la somme de 1.080.000 € à la date du 18 Mai 2017. En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social, sont ainsi modifiées :

Article 7 - Capital Social * Ancienne Mention

Le capital de 1.200.000 € est divisé en 1.000 parts de 1.200 euros nominal chacune

*Nouvelle mention

Le capital de 1.080.000 € est divisé en 900 parts de 1.200 € nominal chacune
Le gérant,

N° 83

MINECHE

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.199.000 Euros
Siège Social : Chez Monsieur PERRINO
Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio
R C S : Ajaccio 792 667 750

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 25 juin 2017, suivant procès verbal enregistré au SPFE d'Ajaccio le 26 juin 2017, a adopté les résolutions proposées aux termes desquelles :

- Le capital social de 2.199.000 € actuel est réduit de 2.196.801 € pour le ramener à 2.199 € par voie de réduction du nominal de 100 € à 1 €, accompagné de la réduction du nombre de parts, actuellement de 21.990, ramené à 2.199 ; le produit de cette réduction au nominal sera affecté aux associés à raison de 99,90 € par part ancienne, soit 732.267,00 € par associé, par inscription en compte courant d'associé.

- Cette réduction de capital n'est pas motivée par des pertes.
- L'article 2 du titre II des statuts relatif au capital social sera modifié en conséquence. Les oppositions devront être formées dans les formes et délais impartis auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, où seront déposées les formalités légales.

Pour avis, la Gérance.

N° 84



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire à SAINT FLORENT, le 27 juin 2017, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Christian, Marie, Gaston TYTGAT, retraité, et Madame Régine, Geneviève, Rachel GRATEPANACHE, retraité, son épouse, demeurant ensemble à RAPALE [20246] Querciole.

Monsieur est né à ROUBAIX [59100] le 20 janvier 1948, Madame est née à FACHES-THUMESNIL [59155] le 15 janvier 1949. Mariés à la mairie de FACHES-THUMESNIL [59155] le 19 décembre 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 85

LJ - 4120274

SARL Société de Construction Générale [CORGE]
Ile-Rousse Immobilier
Route de Calvi
20220 Ile-Rousse
RCS Bastia / RM : N°B 349 594 028
2005 B 992

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Monticello,
Lieu-dit Lotissement l'Alivu,
Section B N°773, Lot 27
et N°774, Lot 28

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 16 juin 2017, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

N° 86

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale AL N° 48 - du 26 MAI 2017, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 26 mai 2017 au 1er juin 2017, n°6667,

Concernant : «CESSION FONDS DE COMMERCE M. PASQUALINI / SNC FDM»

Il fallait lire : «La date d'entrée en jouissance est fixée au 1er mars 2017.»

Et non : «La date d'entrée en jouissance est fixée au 1er avril 2017.», comme écrit par erreur.

N° 87



Etude de Maîtres

Antoine GRIMALDI,
Jean-Yves GRIMALDI,

Notaires associés

à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI" titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 8 juin 2017 a été constituée une Société Civile suivante :

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

* L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Dénomination : GIULIA

Siège social : VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200], Chemin des Crêtes

Durée : 99 ans

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR)

Apports : Monsieur Gilbert André FERRANDI en numéraire la somme de QUATRE VINGT SEIZE EUROS [96,00 EUR], Mademoiselle Julia FERRANDI en numéraire la somme de HUIT EUROS [8,00 EUR], Madame Valérie FERRANDI en numéraire la somme de QUATRE VINGT SEIZE EUROS [96,00 EUR].

Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants : Monsieur **Gilbert FERRANDI** et Mademoiselle **Julia FERRANDI**,
RCS : Bastia

Pour avis,
Le notaire.

N° 88

LOCATION LICENCE IV

Suivant arrêté n°BPA17-0015, du 12 juin 2017, autorisant le transfert d'une Licence IV, Mme Marie-Antoinette Pelous donne en location cette licence lui appartenant, précédemment exploitée sur la commune de Campitello, qui sera transférée sur la commune de Porto-Vecchio pour y être exploitée par M. Nicolas Panzani dans son établissement «Sea Lounge», à compter du 01/07/2017.

N° 89

AVIS

L'AGO du 01/09/15 de **MK ICE SAS** capital 30000€ 532325727 RCS Ajaccio 4 av du Mont Thabor Imm. Castellani Izina 20000 Ajaccio a nommé M. MACCHI Richard Rés Santa Lina Rte des sangers 20000 Ajaccio Directeur général en remplacement de Mme FENOCCHI Karine à compter du 01/09/2015. Modification RCS Ajaccio.

N° 90

JURISCONSULTE HABITAT

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en Société par Actions
Simplifiée au capital de 900 €
Siège : Immeuble Gabani,
La Poretta - 20137 Porto-Vecchio
499 296 457 RCS de Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibération du 1er juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régissent désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 900 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Alain MEI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : M. José Michel Antoine PRECETTI, demeurant Immeuble Gabbani, La Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour avis,
le Président.

N° 91

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale AL N° 48 - du 26 MAI 2017, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 26 mai 2017 au 1er juin 2017, n°6667, **Concernant** : «CESSION FONDS DE COMMERCE M. PASQUALINI / SNC FDM»

A rajouter :

Le prix de vente est placé sous séquestre chez SAS CONSEIL ET EXPERTISE COMPTABLE, 315 avenue du Prado, 13008 Marseille qui est habilité à recevoir les oppositions sous forme légale dans les dix jours suivant la dernière publication prévue par la loi.

N° 92

AVIS

Par acte SSP en date du 15/06/2017, les associés de la SCI "MSP L'ILE ROUSSE" au capital de 5.003 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 814.963.369 dont le siège social est à PALASCA, Chez Madame Caroline CRASSELTS - lieu-dit Pastinaccia, ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société et de transférer son siège social :

- **Nouvelle dénomination sociale** :

"MEDISULA"

- **Nouveau siège social** : immeuble Sant Angelo - Boulevard Fred Scamaroni - 20220 L'ILE-ROUSSE.

MAISON FERRERO

Au service du palais



Installé au cœur du quartier Trottet depuis un an, le commerce de Dominique Ferrero est une véritable ambassade des saveurs.

Il a récemment été récompensé par le prix des Épicures de la meilleure épicerie fine de France.

Le miel du Péloponnèse, le fromage de Balagne, les pâtes italiennes, et les rillettes du Sud-ouest ont une chose en commun: le magasin de Dominique Ferrero. Descendante de trois générations de restaurateurs ajacciens, cette brune avenante et dynamique a préféré choisir une autre voie en faisant le pari d'ouvrir une épicerie fine dans la cité impériale, il y a tout juste un an. «Je voulais faire autre chose, mais toujours en contact avec des clients, du conseil. Pour pouvoir me reconvertir sans avoir les contraintes de la restauration, je me suis dit que l'épicerie fine était le meilleur des compromis pour dénicher des bons produits et les faire partager», explique-t-elle. À l'heure de la recherche d'un lieu pour abriter ce projet, le quartier du Trottet s'est rapidement imposé. «Il n'y avait pas d'épicerie fine, mais il y avait déjà une très jolie offre tout autour, avec un fromager, un boulanger, un charcutier, un supermarché, mais aussi un coiffeur ou encore une pharmacie. C'est un quartier qui représente vraiment un village à part entière. Les gens ont l'habitude de balader, de faire leurs courses à pied avec leur petit circuit, je trouvais ça magique. Et quand j'ai vu ce local, j'ai eu un coup de cœur! J'ai eu l'impression que c'était ma place», se remémore l'épicière, des étoiles plein les yeux. Il faut dire que le lieu en lui-même a un cachet certain. Surplombant la mer, il abritait autrefois La Reine Margot, l'un des premiers restaurants haut de gamme de Corse. De cette époque, le local a conservé un magnifique plafond classé, qui lui confère un charme fou.

Lorsque l'on pousse la porte de la Maison Ferrero, on est aussitôt happé dans un tourbillon de saveurs. Dans la boutique, la part belle est bien sûr faite aux produits corses et aux produits du bassin méditerranéen. Mais pas seulement. Comme une chasseuse de trésors, Dominique Ferrero s'astreint à dénicher des saveurs plus lointaines. «L'idée est d'amener à Ajaccio la possibilité de découvrir et de déguster des produits venus du monde entier», souligne-t-elle. Ces produits, dont elle n'hésite pas à conter l'histoire à ceux qui entrent dans son magasin, elle les sélectionne avec soin, passion, lors de rencontres spécialisées où producteurs internationaux et acheteurs se retrouvent. Mais elle en découvre et ramène également au gré de ses voyages. In fine, le critère principal pour qu'un produit entre à la Maison Ferrero est qu'il soit testé et approuvé par le fin palais de l'épicière. «Sinon je ne peux pas le raconter à mes clients. Je ne peux pas leur donner l'eau à la bouche», glisse-t-elle malicieusement.





Photos Manon Perelli

«J'ai l'habitude de dire que grâce aux producteurs, j'ai les pieds dans leur cuisine, dans leurs champs. Je les imagine sur leur terroir, en train de sécher leurs herbes pour en faire des tisanes, ou dans leur labo les mains pleines de fruits pour faire de jolies confitures. C'est tout cela qui me passionne et que j'essaie de transmettre à mes clients», commente-t-elle.

Outre des gourmandises hors du commun, l'épicerie vend aussi des produits du quotidien comme des œufs frais de Bastelicaccia. «L'idée, quand j'ai ouvert la Maison Ferrero, était de faire une épicerie fine à la fois qualitative mais aussi de proximité. C'est-à-dire que je voulais que les gens puissent aussi venir faire leurs courses quotidiennes et chercher leurs œufs, une tranche de jambon, un bon beurre, un litre de lait... des produits du quotidien avec des tarifs tout à fait accessibles, même si c'est toujours un chouïa plus cher parce qu'il y a derrière un artisan qui a des coûts de production un peu différents». Grâce à ce petit plus, la maison s'est rapidement constitué son lot d'habités. Depuis quelques temps, ils peuvent même venir y chercher leur café du matin fraîchement moulu. «Je mouds sur place», explique la commerçante qui, dans le même temps, propose aussi régulièrement à ses clients une petite offre traiteur. «J'utilise la cuisine de mon frère, restaurateur, pour cuisiner des petites quiches, des cakes salés, des cannelloni en saison, le tout fait avec les ingrédients de l'épicerie, indique-t-elle. Ça permet de donner des idées et de dépanner!».

Un an après son ouverture, la Maison Ferrero propose plus de 1700 produits, également disponibles à l'achat sur son site internet*. «Dès le début, j'ai créé un drive car on a un petit problème de stationnement à Ajaccio, qu'on a une vie très active et pas toujours le temps d'aller faire son marché régulièrement. Sur le site, on peut acheter de bonnes biscottes, de la confiture pour le lendemain ma-

tin, ou une bonne bouteille pour le soir. Grâce aux embouteillages, les gens n'ont même pas besoin de sortir de leur voiture pour récupérer leur commande, on leur glisse le sachet directement en passant!», sourit-elle, en précisant que de plus en plus de personnes lui passent également des commandes à expédier aux quatre coins de la France.

Ce travail a récemment été récompensé par les Épicures de la meilleure épicerie fine de France. Un prix annuel remis par le magazine Le monde de l'épicerie fine aux meilleurs professionnels. La Maison Ferrero, qui concourait dans la catégorie des épiceries ayant ouvert dans l'année, a été primée parmi une quarantaine de participants. «Ce prix est une récompense énorme après un an d'existence, confie Dominique Ferrero, émue. J'ai toujours du mal à y croire, parce qu'on pense toujours qu'en Corse on est au bout du monde par rapport aux épiceries qui ouvrent dans les grandes villes et notamment Paris. Ce prix permet de vraiment labelliser mon travail. De montrer que j'ai ma place dans le monde de l'épicerie fine et je suis très contente, pour mes clients et pour mes producteurs».

Le pari semble donc gagné pour Dominique Ferrero qui, dans le développement de son commerce, a créé en avril dernier un premier emploi à plein temps, en embauchant une jeune femme qui vient l'épauler au quotidien. Des projets plein la tête, elle vient également d'entreprendre une collaboration avec la maison Colomb-Berini, chocolaterie artisanale dont elle propose déjà en boutique les créations réalisées à partir de grands crus de chocolats. «On a conçu, dévoile-t-elle, «l'autre rocher» - pour ne pas l'appeler le rocher Ferrero - avec des amandes et des pralines corses, un double enrobage et sans lécithine de soja»: une exclusivité pour la Maison Ferrero, qui n'a sans doute pas encore livré tous ses secrets... de palais. ■
Manon PERELLI

Savoir + : www.maisonferrero.com

«Je me suis dit que l'épicerie fine était le meilleur des compromis pour dénicher des bons produits et les faire partager»

ALAIN BIGHELLI

Trois ans président



Alain Bighelli, huissier de justice à Calvi, préside la caisse de garantie de la Chambre nationale des huissiers de justice depuis trois ans.

L'ancien premier adjoint de Calvi nous fait découvrir l'institution qu'il préside et revient sur sa vision de la politique.

Propos recueillis par Michel MAESTRACCI

Quel est votre parcours ?

Je suis huissier de justice depuis près de 30 ans. J'ai d'abord été élu président régional (2000-2003) et délégué de la cour d'appel de Bastia en 2000. Puis j'ai été élu membre puis secrétaire du bureau de la Chambre nationale de 2004 à 2007. Par la suite, j'ai été élu à la caisse de garantie pour en devenir le trésorier à partir de 2012 et président en 2014. Mon mandat se terminera le 31 décembre 2018, date à laquelle commencera à prendre forme la nouvelle profession de commissaire de justice, sur laquelle la caisse de garantie travaille avec le bureau national.

Qu'est ce que la caisse de garantie ?

La Chambre nationale représente l'ensemble de la profession auprès des services publics. Avec les syndicats professionnels ou groupements d'employeurs représentatifs, elle négocie et conclut les conventions et accords collectifs de travail. Comme le stipule la loi du 13 juillet 1992 « la Chambre Nationale garantit la responsabilité professionnelle des huissiers de justice, y compris celle encourue en raison de leurs activités accessoires ». Donc, ce texte contraint la Chambre nationale à garantir le justiciable des conséquences de tout fait dommageable causé à un tiers par l'activité de l'huissier de justice.

Quelles sont ses actions ?

Pour satisfaire à son obligation légale de garantie, la caisse propose à la Chambre nationale les assurances nécessaires et envisage un certain nombre d'actions. Ainsi, elle développe envers la profession des outils préventifs en animant sur tout le territoire des comités techniques régionaux ainsi que des comités de prévention des risques. Elle communique et commente la jurisprudence, anime un réseau d'avocats spécialisés, organise des comités de pilotage réunissant avocats, courtier et assureurs ; elle gère, analyse les dossiers (environ 600 par an) et paie les indemnités quand la responsabilité de l'huissier de justice est établie. La caisse de garantie tient à la gestion de son risque professionnel, elle est très impliquée dans cet objectif qu'elle n'entend pas pour l'instant déléguer ; elle privilégie les règlements amiables des litiges aux procédures judiciaires, pour ce qui traite de la responsabilité civile. En responsabilité financière, elle mène une réflexion permanente afin de limiter le risque financier des offices. Par exemple, elle analyse les rapports des inspections annuelles de comptabilité et de gestion des études et communique avec les présidents régionaux. Enfin, elle réceptionne les déclarations de sinistres, instruit les dossiers en liaison avec les présidents départementaux et régionaux, les administrateurs, elle gère les réclamations et indemnise les tiers.

Quelle incidence a eu votre élection sur la profession en Corse ?

Je ne crois pas que ma fonction puisse avoir quelque incidence sur la profession en Corse et dans tous les cas ce n'est pas à moi d'en faire le bilan. Pour un insulaire, avoir des fonctions nationales n'est pas chose toujours aisée ; il faut néanmoins, me semble-t-il, saisir cette opportunité pour faire valoir nos spécificités qui sont souvent à rapprocher de nos consœurs et confrères d'Outre-mer et même de certaines régions rurales continentales.

Quelles relations avez-vous avec les experts comptables, avocats et autres métiers de ce type ?

En tant que président de la caisse de garantie, j'entretiens avec ces professionnels et leurs représentants, quand j'en ai l'occasion, les meilleurs rapports. Je suis, d'une manière générale, un adepte de l'échange et du partage d'expériences. C'est ce qui nous fait mieux nous connaître et aller de l'avant.

Quelle est la nature des interventions de la caisse en Corse ? Se situent-elles dans la lignée de ce qui se passe sur le continent ?

La Caisse de garantie intervient en Corse comme ailleurs. En 2012, j'ai reçu à Calvi un comité de gestion décentralisé. En 2014, j'ai animé à Bastia un comité technique régional avec le concours du haut conseiller doyen honoraire de la Cour de cassation, Tony Moussa, au cours duquel les consœurs et confrères ont pu bénéficier d'un enseignement

de très grande qualité. À titre personnel, lorsqu'une affaire touche une consœur ou un confrère local, je m'interdis toute immixtion dans un sens comme dans l'autre. Je suis, sur ces sujets, préservé dans ma fonction, à la fois par mon directeur, qui a plus de 30 ans d'expérience et qui connaît parfaitement bien les rouages et les gens, ainsi que par le bureau national et en particulier son président avec lequel la confiance est absolue.

Quid de la politique ?

Ce devrait être la recherche du bonheur de la cité, non ? Comment, donc, ne pas s'y intéresser, même si force est de constater que nous sommes loin du compte... Je n'ai, depuis longtemps, plus aucune aspiration à un quelconque mandat, mais je dois dire que j'ai beaucoup d'admiration et de respect pour ceux qui osent y consacrer une partie de leur existence. Souvent, les politiques sont critiqués, vilipendés même. Si certains méritent des reproches, la très grande majorité œuvre au quotidien souvent loin des projecteurs pour que nos conditions de vie soient meilleures. Il faut leur reconnaître incontestablement certains mérites d'autant qu'ils sont parfois l'objet de pressions en tous genres. Certes, tout n'est pas rose, mais ce n'est pas forcément la faute de nos élus. Je crois que la démocratie ne sait pas suffisamment se réinventer et si elle y parvient c'est de manière trop lente par rapport à l'évolution de l'exigence des citoyens. J'ai déjà eu l'occasion d'écrire dans d'autres colonnes, il y a plusieurs années déjà, que les listes électorales devraient être gérées par l'Insee, par exemple, ou un organisme d'Etat indépendant. Je milite pour un meilleur contrôle de la destination des fonds publics alimentés, faut-il le rappeler, par nos impôts. Les mécanismes actuels ne sont pas satisfaisants et quand on parle de déficits publics, ce n'est pas anodin, il y a un vrai chantier à mener en cette matière. Il faut également me semble-t-il non seulement continuer à limiter le cumul des mandats mais également limiter leur durée et leur renouvellement. Pourquoi, après 70, ans un huissier de justice ne peut-il plus exercer son métier qu'il adore tandis qu'un politique peut être élu jusqu'à pas d'âge ? Il n'est pas normal, sauf exception, que des élus se maintiennent à leur poste durant des décennies. Il est étrange que le législateur ne s'en étonne pas. Tout ceci, me semble-t-il contribuerait à ce que le citoyen retrouve un peu plus d'appétence à la chose publique. J'attends d'ailleurs beaucoup sur la loi de moralisation de la vie publique que ce gouvernement nous promet rapidement. Mais, encore une fois, la démocratie doit se renouveler de manière permanente. La justice est un de ses éléments fondamentaux ; les professionnels du droit, les justiciables et plus largement le citoyen ne peuvent tolérer plus longtemps que ses moyens soient limités comme ils le sont. L'institution judiciaire doit être dotée de moyens suffisants pour pouvoir exercer correctement ses missions. La politique, dans le sens où elle est conçue comme un accélérateur de solutions au bénéfice du plus grand nombre, me passionne toujours autant ; je considère qu'il n'est pas forcément nécessaire d'être élu pour apporter sa pierre à l'édifice. La chose publique doit être l'affaire de chacun car le constat est sans appel. Le monde change, les inégalités se creusent ; les peuples sont déstabilisés et perdent souvent leurs repères ; l'autre est regardé comme un ennemi alors que nous devrions le considérer comme notre semblable. Les derniers épisodes politiques nous adressent des signaux forts. Nous ne pouvons ne pas les décrypter. ■

Créée par l'ordonnance du 2 novembre 1945, la Caisse de garantie de la Chambre nationale des huissiers de justice, dont le siège est à Paris, se compose de 35 délégués élus pour 6 ans dans le ressort de leur cour d'appel. Elle désigne pour 2 ans un bureau de 7 membres qui élit son président dont le mandat est renouvelable une fois. ■ MM

AJACCIO

■ DE LA CORSE À LA COUR

Jusqu'au 9 juillet. Maison Bonaparte.

☎ 04 95 21 43 89 & musees-nationaux-malmaison.fr

Vivant entre Paris et la Corse, nombre de notables corses ont pris part à la vie diplomatique gouvernementale ou culturelle du Second Empire. Cette exposition réunit des témoignages de leur(s) activité(s) et de leur mode de vie.

■ MARIUS GRIMIGNI

Jusqu'au 1^{er} juillet. Galerie Aux arts, etc.

☎ 04 95 23 20 81/06 72 76 82 86

Portes ouvertes sur l'imaginaire, les œuvres de Marius Grimigni combinent peinture et collage, pour mieux exprimer ses rêves, fantaisies ou peurs.

■ CAROLINE, SŒUR DE NAPOLÉON, REINE DES ARTS

Jusqu'au 2 octobre. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Autour de la personnalité de Maria-Annunziata Bonaparte, devenue Caroline Murat et reine consort de Naples, le Palais Fesch offre un panorama sur le phénomène artistique européen que constitua le néo-classicisme.

■ JEAN-OLIVIER CHAFRAIX/ JOSIANE PAPE

Du 1^{er} au 30 juillet. Corsic'Art Design.

☎ 06 06 66 55 44

Jean-Olivier Chafraix allie numérique et peinture dans des œuvres inspirées de la culture populaire mêlant personnages de comics, rockstars ou icônes du cinéma. Entre abstraction et figuration la peinture de Josiane Pape abordant de thèmes tels que les rapports entre femmes et hommes, entre profane et sacré.

■ IMAGINÉES

Du 3 au 7 juillet. Dans différents quartiers.

☎ www.letheatrois.com

Représentations des ateliers dirigés par Paul Grenier dans le cadre de l'opération Théâtre dans les quartiers. Le 3 juillet, cour de l'école Sampiero. Le 4 juillet cour de l'école maternelle Saint-Jean. Le 5 juillet jardins familiaux des Cannes. Le 6 juillet cour de l'école primaire de Mezzavia. Le 7 juillet, Parc résidence Petra di Mare aux Salines.



■ MISSAGHJU

Le 5 juillet, 19h30. Eglise St Roch.

☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com/

Cette formation musicale née en 199 propose une balade entre chants polyphoniques purement traditionnels et compositions personnelles ouvertes sur d'autres influences musicales.

BONIFACIO

■ TRANSCENDER LA MATIÈRE

Jusqu'au 2 juillet. Espace St Jacques.

☎ www.bonifacio-mairie.fr

Sculpteur, Cyril Maccioni travaille béton, bois, acier, matériaux composites pour réaliser des créations uniques. Il présente une série d'œuvres animalières monumentales en fibre de verre, entre puissance et vulnérabilité.

■ CAMINU DI I VISI

Du 1^{er} juillet au 29 septembre. Marine et Haute-ville.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Docteure en psychologie et philosophie, peintre autodidacte, Andrée Quilichini traque les traces de l'humain, cherchant « ce qu'il reste quand il ne reste plus rien ». Exposées en extérieur, ses toiles dessinent un parcours jalonné de visages, de regards qui sont autant d'histoires d'une vie.

■ FESTILUMI

Du 6 au 8 juillet, chaque nuit. Haute-ville.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

C'est beau, une ville, la nuit : du Bastion au quartier pisan, un parcours balisé de lanternes invite à découvrir des projections vidéo patrimoniales monumentales et la valorisation de l'architecture par des dispositifs lumineux.

■ PATRIMONIO

■ ASSORTIMOTS

Jusqu'au 2 juillet. Domaine Orenca de Gaffory.

☎ 04 95 37 45 00

Journaliste reporter d'images et photographe indépendante, Raphaëlle Duroselle joue avec les mots et les images, les figures de style et les icônes médiatiques. Elle présente 17 œuvres photographiques originales, accompagnées des objets qui ont permis leur réalisation.

■ PIGNA

■ TEMPVS FVGIT

Le 30 juin, 21h30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Ce groupe décline son répertoire en cercles concentriques, de celui, spatial, du Nebbiu jusqu'au à celui, spirituel, du répertoire sacré. Il présente cette année un nouveau spectacle, Da Caminu.



PORTO-VECCHIO

■ DE DANTE À AU REVOIR M. PICASSO

Jusqu'au 1^{er} juillet. Bastion de France

☎ www.porto-vecchio.fr

Après avoir été contraint de mettre un temps sa carrière entre parenthèses, l'artiste-peintre Stéphane Chisa présente une exposition exceptionnelle, représentative d'une créativité foisonnante, sensible, puissante.

■ KATERINA KOVANJI

Le 7 juillet, 21h. Eglise St Jean-Baptiste.

☎ 04 95 70 09 58 & www.ot-portovecchio.com/sud-corse

Soliste de la philharmonie de Saint-Petersbourg et de la compagnie lyrique de Foggia, la mezzo-soprano Katerina Kovanji, accompagnée au piano par Laura Sibella, interprètera des œuvres de Mozart, Haendel, Rossini, Kurt Weil et Bernstein.



SAINT FLORENT

■ MERVEILLEUSES MATIÈRES

Du 1^{er} juillet au 31 août. Citadelle.

☎ 04 95 37 06 04

Une exposition collective qui réunit peintres, sculpteurs, plasticiens, photographes, vidéastes : Gabriel Diana, Stéphane Frohring, Papillon, Pierre Poidvin, Mario Sabaty, Margot Issaly, Carole Lanfranchi, Stéphane Guiraud, Loris Poidvin, Jean-Pierre Tralonca, Shérazade Auclair, Laurens Ricci, Michel Danzo, Stéphane Le Gallais, des peintres, Nita Bertaudière, Maria-Catalina Garatte, Catherine Jouck, Eric Mazorpi, Michèle Paba, Antoine Pallavicini, Régis Parriaux, Sophie Pollini, Armelle Guissani, Stéphanie Paoli, Jacques Steine.

SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO

■ PINARELLO FESTIVAL

Jusqu'au 2 juillet. Plage et village marin de Pinarello.

☎ 04 95 71 48 99 & www.corsica-latina.fr

Dixième édition d'un événement dédié aux danses latines et des Caraïbes, qui propose des ateliers d'initiation pour tous niveaux, des spectacles, des concerts et des soirées dansantes.

■ C'EST LEUR TOURNÉE

■ MERIDIANU

Chanteurs et musiciens, les membres du groupe possèdent toutes les nuances du chant polyphonique. Attachés à sa perpétuation, ils s'expriment par leurs propres créations. Concerts à 21h30.

Le 3 juillet, église de Sotta. Le 4 juillet, église latine de Cargese. Le 5 juillet, église St Georges d'Algajola. Le 6 juillet, cathédrale St Jean-Baptiste de Calvi.

MUSIQUE THÉÂTRE JEUNE PUBLIC THÉÂTRE DIVERS EXPO LITTÉRATURE CINÉMA DANSE PHOTO FESTIVAL

LOCAUX À VENDRE OU À LOUER À PARTIR DE 90m²

BALEONE CENTRE

31 LOCAUX
COMPLEXE ORGANISÉ,
CENTRE D'AFFAIRES ÉLARGI
POUR TOUS LES PROFESSIONNELS



rivesud-immobilier.com ou 04 95 50 43 40

RIVESUD
immobilier



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

orange™

30

Corse - PACA

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia



Internet

Lundi 03 Juillet

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h10 Les Jeux-Vidéos - 12h10 La Terre Vue du Sport - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 Le Patrimoine des Orgues Balanins - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 15h25 Noob - 16h15 Zikspotting - 17h05 Noob - 17h50 A votre Service - 18h00 Clips Musicaux - 18h25 Makadam Kanibal - 19h05 Kick Imperator - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Les Jeux-Vidéos - 20h45 Grand Tourisme - 21h55 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Autoroute Express - 22h55 Associ - 0h00 Nutiziale

Mardi 04 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h35 Associ - 11h05 Zikspotting - 11h15 Makadam Kanibal - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Tactiques de Toque - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ - 13h10 Autoroute Express - 13h35 Zikspotting - 14h30 White Rabbits - 17h35 Grand Tourisme - 17h50 A votre Service - 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h50 Associ - 19h20 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Le Patrimoine des Orgues Balanins - 21h50 Grand Tourisme - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale

Mercredi 05 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Hors des Sentiers Battus - 12h10 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h35 Ci Ne Ma - 14h30 Hamilton de Holanda - 15h30 Kick Imperator - 17h35 Noob - 17h55 Clips Musicaux - 18h15 Zikspotting - 18h40 Hors des Sentiers Battus - 19h30 Nutiziale - 19h40 Pologne, Histoire de Marionnettes - 20h35 Jamie Lidell - 21h45 A votre Service - 21h55 Zikspotting - 22h10 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 06 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Ci Ne Ma - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Pologne, Histoire de Marionnettes - 13h35 A votre Service - 14h30 Jamie Lidell - 16h05 La Terre Vue du Sport - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h20 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 White Rabbits - 21h25 Noob - 21h45 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h00 Makadam Kanibal - 0h00 Nutiziale

Vendredi 07 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Kick Imperator - 13h10 Makadam Kanibal - 14h30 Le Patrimoine des Orgues Balanins - 15h05 Les Jeux-Vidéos - 15h45 Zikspotting - 16h25 Jamie Lidell - 17h10 Autoroute Express - 17h25 Noob - 18h40 Pologne, Histoire de Marionnettes - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Ci Ne Ma - 20h50 Hamilton de Holanda - 22h30 Nutiziale - 22h40 Hors des Sentiers Battus - 23h30 A votre Service - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

A RADIO DI A CORSICA

Dipoi 35 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**
VIVARIO **97** BUCUGNANU **107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!

